

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Feuilleton du "Courrier du Canada."
15 NOVEMBRE 1875.

UNE SAISON A SPA.

[SUITE.]

Ce ne fut pas sans un peu d'appréhension que je me déterminai à instruire madame de Villiers de ce qui s'était passé entre le comte et moi. Je craignais d'exciter son mécontentement, mais elle m'écouta avec le sourire malicieux que tu connais et qui précède presque toujours ses coups de boutoir. Cette fois, cependant, j'en fus quitte pour la peur.

— Très-bien, ma chère, me dit-elle quand j'eus fini mon récit, vous êtes une habile négociatrice; maintenant, je me lave les mains de cette affaire. Le cher Stanislas est assez riche pour perdre une somme de dix mille francs, et, dans cette circonstance, vous pourriez bien le faire jouer à un jeu où qui perd gagne.

Je pressai vainement madame de Villiers de m'expliquer ces paroles énigmatiques, elle s'y refusa en plaisantant, et notre petit débat à ce sujet n'était pas encore terminé, quand le domestique de monsieur de Lucknow vint m'apporter sous enveloppe dix billets de banque de mille francs. Madame de Villiers, devinant peut-être mon secret désir de faire moi-même la remise de ces valeurs à Valentine, m'engagea à ne pas les confier à un domestique de l'hôtel, ce qui eût été peu prudent.

Je partis donc en toute hâte et le cœur rempli d'une joie que tu comprendras. Je trouvai madame d'Imbert et sa pupille fort inquiètes de mon message du matin. Je m'empressai de les rassurer. Pauvres femmes! leur physionomie altérée racontait éloquentement les angoisses de ces derniers jours. En les entendant exprimer leur vive reconnaissance pour madame de Villiers, je t'avoue que je ne me sentis pas le courage de les tromper. A quoi bon d'ailleurs, puisqu'il m'était interdit de signaler monsieur de Lucknow comme le véritable bienfaiteur? Madame d'Imbert avait d'abord manifesté sa satisfaction d'une manière simple et franche qui lui assurait toute ma sympathie, mais bientôt elle crut sans doute devoir à sa dignité d'expliquer leur gêne actuelle par le retard qu'apportait ses fermiers à acquitter leurs redevances; puis elle avait subi récemment des pertes fort importantes que son fils ignorait encore quand il s'était, par hasard, aventuré au jeu.

Valentine souffrait de ses efforts maladroits pour me dissimuler leur véritable position. J'avais sous les yeux un nouvel exemple de la différence qui existe entre l'orgueil et la vanité; celle-ci ne se fait jamais faute de subterfuges auxquels celui-là songerait de se prêter.

Croirais-tu que j'eus toutes les peines imaginables à empêcher madame d'Imbert d'aller chercher son fils pour qu'il m'adressât lui-même des remerciements? Aussi me hâtai-je de partir, prétextant le besoin de soins qu'avait encore ma chère malade. Si ma sympathie pour Valentine a encore augmenté, il n'en est pas de même, je t'assure, en ce qui concerne sa tutrice.....

On ne remet à l'instant une lettre de toi; je l'ouvre avec un joyeux empressement, auquel succède bientôt la plus vive contrariété. Tu es convaincue, me dis-tu, que notre amie a formé le projet de me faire épouser M. de Lucknow, et il te paraît impossible que je ne partage pas cette conviction. Mais, un tel projet me paraît si absurde, que, malgré tes assertions, malgré la partialité évidente de madame de Villiers, pour ta pauvre Marthe, je ne puis y croire encore. Comment pourrait-elle se flatter qu'à vingt-cinq ans, sans beauté, sans talents, sans fortune, je lutasse avec avantage contre la belle et séduisante personne qui possède déjà les affections du comte? Mais si l'amitié peut produire un pareil aveuglement, j'espère du moins que tu ne sais incapable de la partager; il faudrait que chez moi l'amour-propre touchât à la stupidité. La crainte la plus pénible que la lettre ait fait naître dans mon esprit est celle que monsieur de Lucknow n'ait pénétré le dessein de madame de Villiers et qu'il m'en croie la complice. Si l'état de notre vieille amie ne réclamait encore des soins assidus, monsieur

Baumart, en partant, m'a remis sous ses pouvoirs je te prierais de m'écrire une lettre qui exigât mon retour immédiat à Villedon. En attendant l'instant de notre départ, j'évitai le plus qu'il me sera possible la présence du comte. Cependant, Léocadie, ce brusque changement aura lieu de le surprendre quand deux fois déjà, et dans des circonstances si importantes, il a prévenu mes desirs de la façon la plus gênante, la plus délicate..... Il m'accusera peut-être de caprice, d'ingratitude, mais je préfère ces accusations à celle... Oh! Léocadie, j'en pleure de dépit et de honte. Tu sais, toi, combien mes espérances ont toujours été modestes, et aujourd'hui encore, je n'en forme pas d'autres que de vieillir auprès de vous, satisfaite de la part que vous me donnez dans vos affections.

Je ne puis t'écrire davantage, j'ai la tête fatiguée, et je m'aperçois d'ailleurs que cette lettre a pris des proportions déraisonnables. En finissant, je ne sais, si je dois te remercier ou te remercier, toi, ma meilleure amie, qui, en voulant m'éclairer, as porté dans mon esprit un trouble si pénible. A bientôt, j'espère, et pour ne plus vous quitter.

Tout à toi,
MARTHE.
(à suivre.)

DISCOURS

de Notre St. Père le Pape au pèlerins Bretons.

Voici la traduction du discours que le Saint-Père a adressé aux pèlerins bretons :

Quelles consolations, quel confort éprouvé-je donc au milieu des tristes événements de la vie que nous menons? Quelle consolation de voir presque chaque jour s'accroître le contingent de la grande armée qui doit soutenir les droits de l'Eglise de Jésus-Christ contre nos adversaires? Consolation vraiment douce pour moi et douce pour tous les bons!

Cependant, l'armée à la tête de laquelle, Dieu a voulu me placer n'est pas une armée qui se serve d'instruments matériels de défense fratricide; mais une armée qui a pour armes et pour aide la parole, l'exemple et la prière. Ainsi armés et protégés, allons en avant, car Dieu, Dieu est avec nous.

Nous ne pouvons jamais conclure de trêve d'aucune sorte avec l'adversaire parce que la lumière et les ténèbres, Jésus-Christ et Bélial, la vérité et l'erreur ne peuvent se confondre. Ce n'est point le cas de la parabole de Jésus-Christ où il est parlé d'un roi qui, ayant déclaré la guerre à ses ennemis, et s'apercevant trop tard de sa propre faiblesse, est contraint de leur envoyer des parlementaires pour traiter de la paix : *Legationem mittens, rogat ea que pacis sunt.*

Nous avons eu, il est vrai, des invitations à la paix. On nous a envoyés des parlementaires publics et des parlementaires privés; mais la paix ne peut être conclue avec les hommes qui s'obstinent dans leurs voies mauvaises.

Heureux êtes-vous, vous qui avez choisi le rôle qui convient à une âme chrétienne, à une âme qui sait et qui n'oublie pas qu'elle a été créée non pour ce monde, mais pour l'éternité. Vous avez bien choisi, mes chers, et vous vous êtes persuadés de la nécessité d'être toujours unis à Jésus-Christ, parce que celui qui n'est pas toujours uni à lui, qui ne va pas avec lui, est dispersé quoi qu'il fasse : *Qui non colligit mecum, dispergit.* Heureux êtes-vous donc, vous qui avez été inspirés par Dieu d'entrer dans cette armée de combat qui symbolise en vérité l'état de l'Eglise appelée *militante*.

Ah! je le sais, vous avez été éprouvés; vous avez été éprouvés par le feu, vous avez été éprouvés par l'eau; par le feu, sur les champs de bataille; par l'eau, dans des tempêtes désoleuses; sur les champs de bataille, le feu a causé des massacres et amoncelé des cadavres; puis sont venus des désordres, que toute autre nation, hormis la France, bénie de Dieu, aurait trouvés insupportables; l'eau des tempêtes s'est jetée dans vos campagnes, emportant vos demeures et dévastant vos champs. Et attendant la voix de Dieu, vous parlant au milieu des tourbillons et des fureurs des éléments, vous vous êtes tournés vers lui et lui avez consacré vos pensées, vos affections, vos œuvres; et vous avez dit : O Jésus! nous sommes avec vous; nous sommes à vous; acceptez-nous et délivrez-nous du fléau!

Et Jésus-Christ, par le fait, a répondu selon la promesse qu'il fit dans la parabole de la pauvre veuve qui demandait justice à un juge indigne.

Si un juge inique, telle semble la réponse de Jésus-Christ, si un juge inique, qui ne craint point Dieu et méprise les hommes, fatigué par les supplications répétées de la veuve, finit par lui rendre justice pour se débarrasser de ses importunités, comment est-il possible que Dieu, Père plein d'amour, refuse sa grâce à ceux qui persévéreront dans la prière?

Et il a élevé sa main miséricordieuse, et il vous a réconfortés par ces faveurs et ces bienfaits que j'ai énumérés l'autre jour, en parlant à ces bons pèlerins de Franche-Comté qui m'ont réjoui aussi de leur présence.

Maintenant j'ajoute seulement, mes chers enfants, qu'il vous appartient de persévérer, avec l'aide de Dieu, dans le chemin commencé; car ce n'est que par la persévérance que nous pouvons mériter la couronne de la justice et de l'immortalité.

Comment donc! Est-il possible que lorsque nous voyons de nos yeux tant et tant de personnes qui s'obstinent dans le mal, oppriment l'Eglise par tous les moyens que suggèrent la violence et l'hypocrisie, l'on n'ait pas du moins à opposer avec une égale persévérance l'union et la fermeté pour défendre les droits de Dieu, de la religion, du Saint-Siège, et pour revendiquer à l'Eglise elle-même la liberté qui lui est due.

Mais, Dieu soit loué! vous faites cela, et je suis sûr que vous le ferez toujours, désireux comme vous êtes de ceindre vos fronts de cette couronne dont j'ai parlé. Et c'est là ce que je demande au Seigneur!

Mon Dieu! ressouvenez-vous de votre miséricorde! Mon Dieu! voyez un peuple humilié devant le trône de Votre Majesté infinie! Souvenez-vous, ô mon Dieu! que la venue de l'Évangile fut enfin exaucée. Nous aussi, nous voulons l'être.

Quelle est donc cette veuve, sinon l'Eglise elle-même, votre épouse, ô mon Dieu, qui en ce moment vous dit : J'ai frappé à la porte des nouveaux conquérants sacrilèges, et je n'ai jamais pu obtenir justice, au contraire, j'ai trouvé des rebuts, j'ai supporté des dépoüilllements, j'ai vu resserrer les chaînes de ma captivité!

Ah! Seigneur, cette femme crie devant le trône de votre justice : *Vendica me de adversariis meis.* Mon Dieu et Seigneur, écoutez-la, et faites que votre justice s'appesantisse sur la tête de vos ennemis. Vous voyez un nouveau Goliath qui insulte votre parole et votre Eglise; vous voyez les adulateurs qui le redoutent et qui l'applaudissent. Ce Goliath doit être humilié par la main de quelque David, et avec lui tous ses faux adorateurs. Punissez-les ou convertissez-les.

Mais bénissez ceux qui sont ici présents, bénissez la Bretagne et la France particulièrement; introduisez dans les familles, la concorde, l'union et la paix, la paix avec eux et avec Jésus-Christ. Que votre bénédiction les accompagne le long de leur chemin afin qu'ils soient dignes de chanter un jour votre gloire dans votre paradis.

Benedictio Dei, etc.

L'Agence Havas publie la dépêche suivante :

Rome, le 11 octobre.
Le Pape a reçu hier les pèlerins du diocèse de Besançon. Répondant à l'adresse qu'ils lui ont présentée, le Pape a dit que le mouvement catholique en France est considérable; que la grande majorité de la nation est franchement catholique, et que les ennemis de la religion regardent cette union et cette concorde avec épouvante.

Le Saint-Père a ajouté : " J'admire cette rénovation de la France. Dieu a voulu récompenser sa piété. Qui ignore que la France, dans ces derniers temps, fut soumise à de dures épreuves? Je ne rappellerai pas l'histoire de vos malheurs. Tout le monde s'est ému de votre situation. Dieu a accueilli vos prières et a récompensé votre piété. En effet, le commerce fleurit en France, les récoltes sont bonnes, l'argent circule avec abondance, pendant qu'il disparaît ailleurs, et spécialement en Italie.

Le Pape a parlé ensuite des perturbateurs de l'ordre public, de ceux qui discutent sur la religion sans autorité et voudraient en régler la discipline et peut-être les dogmes. Il a dit que les orgueilleux troublent la société et désiraient voir l'Eglise esclavée.

Sa Sainteté a dit encore que l'Eglise et ses ministres ne passeront pas, que l'Eglise a résisté et résistera toujours, qu'il faut coopérer à cette résistance par ses prières. Il a conclu en priant Dieu de bénir les assistants ainsi que les catholiques du monde

entier, de bénir aussi la France en la dédommageant des maux qu'elle a soufferts de conserver sa piété et sa foi en la défendant contre tous les dangers qui peuvent la menacer.

Discours de Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX.
Adressé aux pèlerins, belges le dimanche 3 octobre.

Je ratifie ce qui vient d'être dit avec un si grand accent de vérité, en votre nom et au nom de vos si nombreux amis et compatriotes; et pourtant, il est douloureux pour moi, au moment où j'ai ressenti tant de joie de vos protestations d'amour si bien exprimées, protestations qui me viennent aussi d'autre part, d'avoir toujours à répéter des paroles de lamentations et de tristesse, à cause de l'état dans lequel se trouve l'Eglise de Jésus-Christ.

Pourrais-je tenir un autre langage? Etabli par Jésus-Christ comme première sentinelle dans cette mystique vigne, devrais-je donc dire : *Posteurunt me custodem in vineis : et vineam meam non custodivi?* Avec l'aide de Dieu, son vicaire ne sera jamais réduit à être le chien muet. Que le monde entier le sache; si je me lamente sur les maux de l'Eglise, c'est que Dieu le commande et que je dois lui obéir. L'Eglise dépouillée, enchaînée, opprimée, se tourne vers ses persécuteurs, surtout vers ceux qui dirigent les destinées des peuples, pour jeter un cri de douleur, répétant les paroles de son divin Fondateur : *Cur me exdis?* Pourquoi me fait-il voir dans quelques contrées de l'Europe mes enfants exilés, punis, condamnés et jetés dans les cachots, uniquement parce qu'ils sont mes enfants, c'est-à-dire les enfants de la vérité?

Pourquoi m'enlèvez-vous les droits que Jésus-Christ m'a donnés, la liberté d'enseignement, la liberté de choisir les lévites qui doivent faire partie de la hiérarchie? Pourquoi empêchez-vous des évêques de laver les taches et de guérir les plaies qui souillent le sanctuaire, non-seulement en leur enlevant les moyens de punir, mais ce qui est pire encore, en accordant des bénéfices et des honneurs à ceux qui méritent un châtiement exemplaire?

Pourquoi ici, ou ici à Rome, dans le centre du catholicisme, permettez-vous le libre exercice de toute fausse religion? Pourquoi permettez-vous aux docteurs de l'erreur de pouvoir enseigner n'importe quelle hérésie? Et pourquoi opprimez-vous les instituteurs et surtout les institutrices catholiques en les soumettant à des examens insidieux, en vous érigeant en juges dans des matières qui ne vous appartiennent pas? Pourquoi profanez-vous les fêtes en commandant d'exécuter des travaux et en vous moquant ouvertement des commandements de l'Eglise? *Cur me exdis?*

Et vous, gouvernants de l'Italie, que prétendez-vous? avoir le patronat des bénéfices ecclésiastiques, en alléguant que vous l'avez reçu par héritage, sans penser que le patronat ne s'acquiert pas par des successions de ce genre et encore moins par usurpation? Telles sont les questions et bien d'autres que pose l'Eglise et auxquelles, on ne répond pas, ou on répond avec un cynisme mépris.

Mais, pendant que vous me persécutez, dit l'Eglise, vous chargez votre âme de mille péchés, qui augmentent chaque jour et accélèrent votre fin : *Paucitas dierum vestrorum finietur brevi, et peregrinatio vestra super terram vergit ad finem.*

Arrêtez-vous donc, ou vous serez foudroyés par cette terrible sentence : *Mors peccatorum pessima.* Plaise à Dieu que je puisse me faire entendre!

Du reste, mes très chers fils, je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments affectueux pour vous. Je vous engage, avec tous les bons catholiques, à être fermes, constants et unanimes à revendiquer toujours des gouvernants la liberté de l'Eglise; et de même que j'ai dit, il y a quelques jours, aux bons pèlerins de Laval : " Parlez, " je le dis aussi à vous. Entre toutes les choses que vous devez réclamer de vos gouvernants, demandez que le sacrement de mariage précède le contrat civil, et la consécration des prêtres ne sera plus en angoisses.

Ils ne se trouveront plus dans des situations parfois bien difficiles, et les contractants qui ne se sont pas mariés à l'Eglise ne vivront plus dans une union illicite et répréhensible. Parlez! afin que l'Eglise soit libre de toute entrave et qu'elle puisse agir pour le bien des âmes.

Je sais que l'Eglise ne craint aucune opposition, parce qu'elle est bâtie sur un roc inébranlable. Ses ennemis mêmes le comprennent s'ils ne l'avaient pas. Mais loin de vouloir la reconnaître pour ce qu'elle est, pour une mère aimante, ils la regardent comme une ennemie, avec défiance et jalousie, lui niant la liberté qui lui appartient. S'ils étaient affranchis des passions qui les aveuglent, ils reconnaîtraient, en considérant le caractère de l'Eglise, que la liberté appartient à celui qui la donne. Accordez, par exemple, aux religieux la liberté de se constituer en corporations, et vous verrez les avantages qui en résulteront.

Je ne renfermerai pas ici l'apologie déjà faite en d'autres circonstances, je ne rappellerai qu'un exemple des avantages pratiques de leur existence, celui de l'aumône faite à la porte des couvents au pauvre qui souffre de la faim, qu'un peu de soupe remet et qui retrouve ses forces avec un morceau de pain. Il en était ainsi avant l'expulsion sacrilège des ordres religieux à Rome, et la société se ressentait de ses bienfaits. Maintenant que tout cela a disparu, n'est-il pas arrivé plus d'une fois qu'un pauvre malheureux, exténué de faim, soit tombé par terre? Si le clergé n'était pas dépouillé, il pourrait avec plus de soin catéchiser et instruire le peuple et rendre à la société le grand service de diminuer le nombre des détenus en prison.

" Moralisez notre peuple, qui en a grandement besoin, " disait à un évêque, qui me l'a raconté, un personnage anglais, membre du ministère, un peu avant le rétablissement de la hiérarchie en Angleterre; et l'évêque prononça de faire tout son possible, avec ses collègues, pour répondre au si juste désir du noble lord. Ici, le cabinet agit en sens contraire et abandonne le peuple à ces prédicateurs, qui sèment le vent pour recueillir la tempête.

En général, certains gouvernements craignent que leurs peuples ne deviennent trop " cléricaux, " comme ils disent, et voudraient pour cela que ceux-ci s'occupassent peu ou pas du tout de Jésus-Christ, semblables aux habitants de Gerasa dont ils imitent la conduite.

Ces habitants de Gerasa, voyant plusieurs de leurs concitoyens délivrés des esprits infernaux dont ils étaient possédés, mais ensuite ces esprits infernaux immondes et les précipiter dans un lac où ils périrent entièrement, se présentèrent devant à Jésus-Christ, pour le prier de quitter leur territoire. Craignant sans doute que le reste de leur bétail ne périt de la même manière, ils se déterminèrent à éloigner Jésus-Christ, aimant mieux être privés de sa présence que de s'exposer à perdre leurs bestiaux et leurs biens.

De même on préfère à présent l'amitié des libres penseurs à celle de Dieu, et l'on qualifie un genre de vie véritablement chrétien de fanatisme religieux.

Mais si telles sont les pensées de ceux qui sont à la tête du mouvement révolutionnaire, ce ne sont pas les vôtres ni celles de tant de millions de catholiques, qui sont unanimes à chercher, avant tout, la gloire de Jésus-Christ, le bien des âmes et la liberté de l'Eglise.

Après avoir quitté les habitants de Gerasa, Jésus-Christ traversa le lac sur une petite barque, et de l'autre côté du rivage, il trouva un peuple nombreux qui l'attendait avide de recevoir les paroles de la vie éternelle, qui venaient de ses lèvres, et d'admirer les prodiges opérés par son bras tout puissant.

C'est ce qui arrive encore aujourd'hui. Jésus-Christ est chassé par les novateurs politiques, mais il est accueilli par vous et tous les peuples qui vivent dans la foi. Les malheureux! ils chercheront un jour le Rédempteur; mais hélas! ils ne le trouveront pas. *Quaeritis me et non invenistis, et in peccato vestro moriemini.* Quel sujet de réflexion pour tous!

Mais, vous qui appartenez à Dieu, parce que vous l'écoutez : *Vos audistis me, quia ex Deo estis,* vous trouverez Dieu toutes les fois que vous aurez besoin de lui. Persévérez ainsi, très chers fils, et que tous ceux qui vous sont unis d'esprit persévèrent avec vous : *Sic state in Domino, carissimi.*

Mon Dieu, jetez vos regards de miséricorde sur tous vos enfants. Bénissez tous ceux qui sont ici, leurs amis, parents et alliés. Bénissez, réconfortez et éclairez ceux qui le gouvernement, bénissez-les tous, de quelque condition qu'ils soient, afin que votre bénédiction rende pour eux moins

triste cette vie mortelle et qu'elle soit comme un gage de la vie future et éternelle.

Benedictio Dei, etc.

FRANCE.

Paris, 21 Octobre 1875.

Ce n'est pas en ce siècle que l'on peut parler de la difficulté de tromper les hommes. Tout l'art est d'éloigner la vérité, ils ne croient pas, mais ils gobent. Le pain du mensonge leur est sauté, dit la Bible. M. Thiers est le boulanger de France qui prépare le mieux ce pain-là. Il le pétrit, l'enfourne, le débite avec un succès constant. Tout le pays en a eu maintes fois d'affreuses nausées et de terribles coliques; rien n'y fait. Evidemment ce qu'il y a de plus utile à l'homme d'Etat, c'est une réputation de trompeur bien établie. Celle de M. Thiers date de cinquante ans. Elle est irrévocable. A l'heure présente, c'est l'homme d'Etat qui s'est trompé le plus, mais qui a été le plus trompeur, et qui est le plus trompant. Le discours aux Bordaies d'Aarathon nous semble son chef-d'œuvre. C'est souple, bien ourdi, plus littéraire que de coutume, recouvert d'une peau de bonhomme qui tient presque partout. On est émerveillé quand on songe à l'âge du diable qui parle avec cette fraîche et courante voix. Il faut reconnaître que M. Thiers, usant de toutes les facilités, grandes d'ailleurs, que lui fait son public, se donne pourtant la peine de lui badigeonner la harangue. Elle offre une suite logique et des lieux communs choisis. C'est une pierre blanche, taillée régulièrement, quelquefois peinte en marbre, et non pas ce moellon brut que laissent tomber du haut d'un balcon de cabaret les Amphions des couches nouvelles.

L'orateur part de ce point, qu'il a été toujours un petit ange, quoiqu'on ait souvent dit le contraire, et que Dieu lui ait refusé le physique de l'emploi. Les Arachonnais du moment en demeurent d'accord. Le plus fort est fait.—Arachonnais, vous êtes la France!—N'en doutez pas.—J'ai délivré le territoire!—Mais oui.—Je vous ai laissé faire ce que vous vouliez.—Mais oui.—Vous n'avez pas fait la monarchie.—Mais non.—Expliquez cela comme vous pourrez : vous avez fait la république!—Certainement!—Alors, que pouvez-vous faire de mieux? La garder!—Il n'y a pas à dire non! Donc, vive la république!—Vive la république.

Voilà l'absinthe. A ces syllabes répétées dans le lointain avec un certain air connu des Arachonnais présents : bliiiiique, bliiiiique. On entend frémir les vitres; plusieurs se brisent. M. Thiers lui-même n'est plus sans émotion. Il entend de rassurer tout le monde et lui-même.

Arachonnais, il ne faut pas avoir peur! Ce n'est rien. J'ai longtemps parcouru le monde : Eh bien! je vous assure que l'Europe elle-même n'a pas peur.

Il continue son discours accoutumé depuis le 24 mai. C'est tout, et c'est fait.

Les gens qui écoutaient M. Thiers n'étaient pas venus pour lui répondre, et ceux qui essaieront de lui répondre lui répondront en vain. Il n'a pas dit un mot auquel il n'ait été déjà répondu, mais ces réponses sont usées et épuisées. Il se tient au fait accompli et aux raisons admises : Nous avons la république, donc gardons-la! Nous aimons tant les gouvernements qui durent : Il n'y a désormais que la république qui puisse avoir raisons de la république et de ses raisons. M. Gambetta se charge de la besogne. S'il y faut M. Naquet et M. Madier-Monjeau, ils viendront, assistés de M. Marcon. Quant à vous, Arachonnais, cela ne vous regarde plus. Blique, bliiique, bliiique!... Vous l'avez voulu, vous en tâterez, et avant que la dernière vitre tombe, M. Thiers aura fui. Il ira attester de nouveau aux souverains de l'Europe combien la France est sage et leur demander des alliances, à moins qu'ils ne soient déjà venus nous les imposer ou solliciter la nôtre.

Le Temps, prosterné et pâme devant le discours d'Arachon, a un joli mot pour exprimer son ravissement : " Ce grand patriote, dit-il, priant la France de ne pas laisser insulter l'immortelle Révolution de '89, de sa vieillesse avancée aux principes qu'elle furent l'honneur de sa jeunesse. " On ne peut mieux dire, et nous adhérons au compliment.

Bien plus, nous, nous en oterions volontiers la pointe d'épigramme. Entre la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse de M. Thiers, nous ne voyons point, quant à nous, de lacune. Sa vie paraît partout éclatante de la chose qui en fait l'honneur.

LOUIS VEUILLOT.

QUÉBEC, 15 Novembre 1878.

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE

PEULLETON.—Une saison à Spa. Discours de Notre St. Père le Pape au pèlerinage Bretons. Discours de Notre St. Père le Pape aux pèlerins Belges.

Avec le numéro de vendredi s'est terminée ma charge de rédacteur-en-chef. Je dois à mes amis et au public de leur faire connaître le motif de cette détermination.

Lundi dernier, j'écrivais un article au sujet d'un vote pris à la corporation, et je désapprouvais la majorité du conseil qui avait accordé un contrat excédant \$200 sans demander des soumissions, et je démontrerais qu'il y avait non seulement illégalité mais injustice flagrante dans la décision du conseil.

En écrivant cet article, j'ai cru remplir un devoir de conscience, car je m'étais convaincu qu'il y avait tripartite quelque part, et que la cité devait être tenue au courant de ce qui la concernait si directement.

Parmi les conseillers formant la majorité en question se trouvait M. Docile Brousseau, frère du propriétaire du Courrier du Canada, et auquel appartient la maison dans laquelle le Courrier est imprimé.

M. Docile Brousseau s'est ému de mon audace à critiquer son vote, et pour faire sentir sa puissance, il a fait insérer dans le Courrier de mercredi une annonce demandant un rédacteur pour un journal conservateur et catholique. Cette annonce ne me fut pas communiquée avant son insertion.

Jeudi matin, le propriétaire du Courrier me dit que cette annonce avait été publiée avec son consentement, mais qu'elle n'était pas sérieuse. Dans le cours de la journée, on m'informa de la manière dont M. Docile Brousseau l'avait commentée et immédiatement j'en écrivis au propriétaire du Courrier. Vendredi, avant la publication, j'écrivis à ce dernier la lettre suivante :

" Tant que dure ma charge de rédacteur-en-chef, je considère que je suis seul juge de ce qui doit ou ne doit pas être publié dans les colonnes du journal que je rédige. En cette qualité de rédacteur-en-chef du Courrier, je refuse de laisser publier l'annonce de M. J. D. Brousseau demandant un rédacteur pour un journal conservateur et catholique, car cette annonce comporte une appréciation et une qualification d'un journal et j'ai le droit d'être consulté sous ce rapport.

" Deplus, j'insiste sur la publication de l'entrefilet qui déclare que l'annonce qui a été publiée ne concernait pas le Courrier.

" Si vous profitez de votre position de propriétaire pour forcer l'insertion de cette annonce et refuser la publication de l'entrefilet, je vous prie de remarquer que vous brisez par le fait même les conventions entre vous et moi. A l'instant même ma charge de rédacteur cessera, vu qu'elle me sera rendue impossible par vous."

Les prétentions de M. Docile Brousseau prévalurent, et je laissai immédiatement la rédaction, à la grande satisfaction de l'Evénement, qui en profite pour m'injurier avec une déloyauté aussi grande que le mépris que j'ai pour lui, mépris que partage aussi la partie saine de la société canadienne.

En disant adieu à la presse pour me livrer exclusivement à l'exercice de ma profession d'avocat, je remercie les nombreux amis qui m'ont témoigné leur sympathie, et tous ceux qui m'ont aidé de leurs conseils ou de leurs écrits. Je ne me suis pas épargné le travail pour remplir la tâche bien ardue de rédacteur, quant à la manière dont je l'ai remplie, le public en est juge ; mais la joie que mon départ du Courrier cause à l'Evénement m'est un garant que je n'ai pas été tout à fait inutile à la bonne cause. G. AMYOT.

Notre programme.

Nous avons été appelé, à prendre la position de Rédacteur-en-Chef du Courrier du Canada, à la suite de la résignation de M. G. Amyot.

Notre programme est le même, que celui de nos prédécesseurs. Le Courrier du Canada a été fondé pour la défense de notre religion, de notre nationalité et de nos droits. Nous donnerons, notre faible concours, à la propagation des grandes idées religieuses et conservatrices qui sont la base de toute société bien organisée, et qui peuvent assurer le progrès

moral et matériel de notre peuple.

Pour Guide, nous acceptons l'admirable Lettre Pastorale de Nos Seigneurs les Evêques de la Province de Québec, du mois d'Octobre dernier, et nous conformant aux instructions qu'Elle contient, nous ferons tous nos efforts pour combattre l'erreur, sous quelle que forme qu'elle se présente. Dans les polémiques que nous aurons à soutenir, tout en y mettant l'ardeur de convictions sincères, nous y apporterons cet esprit de charité et de conciliation qui doivent être le caractère d'un véritable catholique. Amener nos lecteurs dans la voie des bons principes, par une discussion calme, raisonnée, cherchant à créer la persuasion dans leur esprit tel est notre but. Si nous voulons l'application des principes, nous n'oublierons pas, qu'ils ne peuvent être mis en pratique que par les hommes, et nous accorderons aux autres l'indulgence que nous réclamons pour nous-mêmes.

En politique, nous sommes conservateur. Nous donnerons un appui indépendant, aux hommes qui nous gouvernent à Québec, tant qu'ils travailleront pour le bien commun de Notre Province comme ils l'ont fait jusqu'à ce jour.

Nous ne sommes l'organe d'aucun ministre, et d'aucun homme en particulier. Les questions politiques seront, par nous, soutenues ou combattues, suivant que nous les jugerons propres, au développement de notre pays ; c'est pourquoi, nous condamnons la politique libérale à Ottawa car cette politique ne repose pas sur les principes de la Politique Catholique et que les intérêts de Notre Province sont méconnus et nos droits sacrifiés ; cette politique ignore, le bien commun du peuple, pour ne satisfaire que l'ambition privée des administrateurs et des chefs politiques et soutenir l'esprit de parti.

En entrant, dans le journalisme, nous n'avons aucune rancune à satisfaire ; nous combattons nos adversaires, avec vigueur, mais toujours avec des armes loyales ; et en politique, quant aux personnes, l'expérience nous a appris que " les ennemis d'aujourd'hui peuvent être les amis de demain " c'est pourquoi notre règle invariable sera de respecter les caractères privés et déviter toute personnalité.

Voilà notre programme religieux et politique. Nous nous efforcerons de le suivre, et sans retard nous allons nous mettre à l'œuvre.

R. PAMPHILE VALLÉE.

Choses et autres.

Le journaliste indépendant, n'est pas celui qui agit sans règle et sans guide. L'esprit le plus noble, le plus indépendant, est l'esprit le plus soumis. Si vous voulez être sage, n'oubliez pas le proverbe : tournez vous la langue sept fois avant de parler. Le journaliste indépendant dans ce sens-ci : qu'il fait entièrement sans consultation tout ce qui lui passe par la cervelle, n'existe pas, car ce journaliste serait " la folle au logis " Un journaliste qui passerait pour ne recevoir aucune inspiration ne donnerait pas à son parti une confiance illimitée. L'union fait la force, et le sage n'agit jamais sans conseil.

Le député de Québec-centre, M. Rinfret est poursuivi, paraît-il, pour corruption personnelle ; ce qui mettrait son siège en péril. En attendant qu'une telle horreur arrive, ce Monsieur ferait bien de voir un peu plus aux intérêts de Québec sur la question des chemins de fer. Conseil d'ami.

Les Writs pour le Comté de Dorchester ne sont pas encore émanés. Ce délai est inexplicable, car voici bientôt la session fédérale ; nous nous permettons de rappeler au ministre de la justice qu'un délai plus long serait un véritable mépris pour les électeurs de ce comté, et une négligence intolérable. Vous n'y gagnez rien.

Allons donc ! où va se nicher la gentillesse ? M. Picard, député de Wolfe, ayant demandé la permission de s'absenter, vendredi dernier, pour affaires personnelles très-importantes, M. Joly a refusé de laisser passer la motion à cet effet sous prétexte qu'un avis n'avait pas été donné.

L'Evénement trouve que tout languit à la Chambre locale, même le calembourg dont le député de St. Jean, M. Marchand, est le personnage épuisé. Que le ministre est lent à mourir ! nous dormons, s'écrie, le vigoureux sénateur. Hé bien ! rêvez donc au ministre qui doit naître à Ottawa, au bassin de radoub, aux writs pour Dorchester, aux prisonniers de Caraque, à la lettre Simpson-Brown, à vos pauvres amis Jodoin, Cushing, Marceau et à vos fins dernières !

Nouvelles Politiques.

Nous apprenons que M. John Poupore, ex-député de Pontiac, a accepté la position d'agent de l'Immigration,

pour Québec-Sud, laissé vacante par la mort de M. James Thom.

M. Rouer Roy a été nommé procureur de la cité de Montréal. Il entrera en fonction le 1er janvier. D'après le nouvel ordre de choses, le salaire du procureur sera de \$4,000.

M. Devlin, préfet du comté d'Ottawa, a retiré son opposition à la signature des débetures pour le chemin de fer de Colonisation du Nord maintenant que le gouvernement de Québec a entrepris de construire la ligne.

Un projet de loi sera soumis au Parlement fédéral à sa prochaine session, pour placer les affaires des compagnies d'Assurance plus complètement sous le contrôle de l'inspecteur nommé à cette fin, le bill actuel n'ayant pas été trouvé satisfaisant.

Le bref pour l'élection de la Division Centre, à Montréal, a été émané vendredi après-midi ; la nomination aura lieu le 26 du courant.

Les juges de la Cour Suprême sont occupés tous les jours à compléter tout ce qui est nécessaire à l'organisation de ce tribunal.

Le révérend M. Murphy annonce dans le True Witness qu'il a accepté la direction de ce journal.

Ce pauvre M. Joly.

Sous le titre de " Rectification " l'Evénement de vendredi signifie à M. Joly de rester chez lui, et de ne point prétendre à devenir honorable, c'est-à-dire, ministre. Voici comment notre confrère s'y prend. " Le député de Laval ayant appelé M. Laurier l'hon. M. Laurier, quelqu'un fit remarquer que le député d'Artabaska n'était pas encore honorable. Il le sera bientôt ; repondit M. Loranger. Cette interruption n'est pas venue de la part de M. Joly, et NOUS AVONS BONNE RAISON de croire que, si M. Joly avait interrompu le député de Laval, c'eût été pour ajouter comme lui qu'il espérait que M. Laurier serait bientôt honorable."

Si M. Joly a le tact que ses amis lui prêtent, il comprendra le sens des paroles que M. Fabre veut lui mettre dans la bouche ce sont celles-ci : " M. Loranger, vous avez raison, M. Laurier sera bientôt honorable, car j'ai perdu la seule occasion que j'avais de le devenir, et mes amis ne veulent pas que je le devienne dorénavant."

Ce pauvre M. Joly !

INFORMATIONS.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis :

Une dépêche annonce qu'on renouvelle l'ameublement du Great Eastern en vue du service transatlantique qu'il est destiné à faire pendant la période du Centenaire. Le nouveau mobilier du navire-monstre coûtera \$100,000.

Le baron Blanc, le nouveau ministre d'Italie, a été présenté vendredi au président des Etats-Unis, par le secrétaire de l'Etat, suivant les formalités ordinaires.

Les habitants du village Delisle ont tenu, lundi dernier, une assemblée où a été discutée la question de l'annexion de cette localité à la ville de Montréal.

Les soi-disant émeutiers, mis en accusation pour avoir pris part aux troubles qui ont eu lieu le 2 septembre, au cimetière de la Côte-des-Neiges, ont comparu hier devant le magistrat de police. La cause a été remise à jeudi prochain, le 18, sur la demande des avocats de la poursuite ; ces derniers sont MM. J. Doutré et E. Roy. M. Chs. Thibault est l'avocat de cinq des accusés ; M. Archambault de deux et M. Beique défend les trois autres.

On écrit de Rome à l'Univers, à la date du 25 octobre :

Le mois d'octobre est ordinairement très-beau à Rome. Cette année l'on croirait que les puissances de l'air conjurent en faveur de Garibaldi. S'il pleut encore quelques jours, comme il pleut depuis une semaine, le Tibre se répandra dans la ville et les campagnes, et le héros vaudra ressusciter ses plans de canalisation que M. Minghetti croit avoir enterrés.

La petite vérole et la diphtérie font de tels ravages à Brooklyn que les autres sanitaires de cette ville ont reconnu la nécessité, dans leur dernière réunion, de prendre des mesures de précautions extraordinaires : Il a été décidé, dit un journal de New-York, que le drapeau jaune sera arboré sur tous magasins, établissements d'affaires et maisons particulières où toutes ces maladies auront fait leur apparition, afin d'engager les passants à se tenir à distance des lieux infectés. A partir d'aujourd'hui, on commencera à vacciner tous les élèves des écoles publiques. En outre, des médecins vaccinateurs iront offrir

leurs services de maison en maison. Dans le cours de la semaine passée, trente-sept personnes sont mortes de la petite vérole à Brooklyn. Le nombre des morts par la diphtérie s'élève à plus de cent depuis le 1er octobre.

Nous lisons dans la Minerve la traduction suivante, de la Gazette de Montréal, à l'occasion du vote de M. Joly, de mardi dernier :

M. Joly n'a jamais eu beaucoup de réputation comme chef politique. Comme homme privé, il est partout respecté et considéré. Il n'y a aucun homme public en Canada qui puisse se vanter d'être respecté par ses concitoyens de toutes nuances politiques plus que le député de Lotbinière. Mais, à coup sûr, cette dernière aventure doit être suffisante pour démontrer que comme leader politique il est une vraie impossibilité (an utter failure.) Il avait pour se guider la pratique anglaise, qui lui disait de laisser passer l'Adresse sans forcer la Chambre à se diviser, puisqu'il ne se sentait pas de force à proposer un vote direct de non-confiance avec l'espérance de l'emporter. C'était la meilleure tactique à prendre, même au point de vue des intérêts élémentaires de parti.

Bon nombre de députés de la chambre locale sont partis samedi pour aller passer le dimanche, dans leurs familles. Il est probable que quelques uns d'entr'eux ne seront pas de retour avant demain.

La première réunion de la Cour Suprême a été fixée, par les juges, au 17 janvier prochain.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Séance du 12 Novembre.

M. l'Orateur prend le fauteuil à trois heures.

L'hon. M. Angers présente le rapport des comités choisis, nommés pour préparer les listes des membres devant faire partie des comités pendant la session.

M. Baker introduit un bill pour amender l'acte relatif aux pouvoirs des Magistrats de district et pour définir leur juridiction.

Il introduit aussi un bill pour amender le code de procédure civile.

L'hon. M. Church dit que de fait, le gouvernement a l'intention d'introduire une mesure pour amender le code de procédure civile.

M. Mathieu donne avis qu'il introduira un bill pour amender la loi touchant les privilèges des hommes de cages.

L'hon. M. Garneau met devant la chambre le rapport du commissaire du département des Travaux Publics et de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1878. M. Joly fait remarquer qu'un rapport de l'année finissant le 30 juin 1874, n'a été présenté seulement cet automne, et demande si la même chose va arriver pour le présent rapport. Suivant la loi, ces rapports doivent être présentés d'ici à quinze jours après l'ouverture de la session.

L'hon. M. Garneau dit qu'il présentait son rapport en manuscrit, afin de se conformer à la loi. Il affirma que le rapport de 1874 avait été présenté durant la session de cette année là et que ce qui avait été mis devant la chambre cette année n'en était qu'un supplément.

L'hon. M. Angers dit que le gouvernement pouvait présenter ces rapports sur manuscrit, au commencement de la session, ou comme il avait été fait l'année dernière. Une ordonnance de la chambre fut donc pour l'impression de ces rapports dans les deux langues.

Sur motion, il fut ordonné que le rapport du gouvernement fut imprimé.

L'hon. M. Angers propose la seconde lecture du bill pour amender l'acte des élections contestées de Québec 1875. M. Joly demande de retarder la seconde lecture de ce bill jusqu'à mardi prochain, vu que bon nombre de députés s'absentent ce soir jusqu'à lundi. L'hon. M. Angers y consent.

L'hon. M. Laframboise fait remarquer que le solliciteur-général avait demandé à l'hon. M. Wurtelle de faire marcher les deux bills ensemble.

L'hon. M. Irvine demande copies de toute correspondance et pétitions relatives à l'acte de division de Montréal en trois divisions d'enregistrement.

Un long débat s'éleva à ce sujet auquel prennent part les hon. MM. Angers, Robertson et M. Irvine et Joly.

M. Beauchesne demanda un état détaillé du montant réclamé pour services et déboursés par le curateur des Pêcheries de Gaspé et de la compagnie des mines de charbon. Adopté.

L'hon. M. Joly dit qu'il était heureux de voir les comptes publics mis de bonne heure devant la chambre, ce qui contrastait fort avec le retard du rapport des commissaires des Travaux-Publics et de l'Agriculture.

Il espère que le gouvernement se procurera aussitôt que possible, tous les papiers et informations nécessaires sur les rapports de chemins de fer qu'il se propose de mettre devant la Chambre. Le vote de l'autre jour a démontré que la majorité des membres étaient en faveur de la politique de railroutes du gouvernement, mais qu'en conséquence, chaque membre avait besoin de savoir pourquoi ces chemins n'avaient pas été terminés avec les immenses octrois qui ont été faits.

L'hon. M. Robertson répliqua que toutes les mesures et tous les papiers seraient prêts aussitôt que possible. Que si le gouvernement était en état de bien diriger ces chemins de fer, et il ne doute pas de son habileté, il espérait que les membres lui donneraient leur appui

et que d'ailleurs, le gouvernement pour serait l'affaire avec la plus grande diligence.

M. Joly attira l'attention du Trésorier sur le fait que, par un vote passé à la dernière session, les comités des chemins devaient être formés au commencement de la session. Cependant, aucune mesure n'a encore été prise dans ce genre.

L'hon. M. Robertson promit d'y pourvoir aussitôt que possible.

L'hon. M. Angers proposa qu'un congé fut accordé au député pour Richmond et Wolfe, ses devoirs judiciaires le forçant de s'absenter jusqu'au 19 novembre.

MM. Joly et Irvine sont opposés à la motion.

Après une courte discussion, l'hon. M. Angers retire sa motion et M. l'Orateur décide, qu'aucun avis n'ayant été donné, cette motion doit rester comme avis de motion.

La chambre s'ajourne à quatre heures et vingt minutes.

M. G. AMYOT, AVOCAT,

a transporté son bureau, au numéro 2, Rue St. Louis, (à côté de l'ancienne Cour.)

La Mechanic's Bank

Nous lisons dans la Minerve de jeudi :

Le comité d'enquête nommé par les actionnaires de cette banque s'est abouché avec les directeurs hier matin, au bureau de la banque. M. Brydges a soumis aux assistants un état des affaires de la banque. Il a donné quelques explications au sujet de la réduction du passif. Il dit que l'on a réduit le passif de \$100,000 en acceptant les billets de la banque.

Le Dr. Godfrey, un des directeurs, qui ne fait que d'arriver d'Europe, est surpris de la faillite de la banque. Avant de partir pour l'Angleterre, en avril dernier, dit-il, M. Alex. Molson m'avait donné sa parole que tout allait bien.

M. Brydges dit qu'il n'y a pas de doute que les affaires de la banque ont été mal administrées, et que M. Molson est un financier d'une compétence douteuse, mais il ne peut pas dire qu'il y a eu fraude.

Voici l'état des comptes soumis par M. Brydges :

Etat de l'Actif et du Passif au 6 Nov. 1878

Table with financial data including Billets de Mechanic's Bank, Argent, etc., and a section for PASSIF including Capital, Circulation, etc.

NOUVELLES D'EUROPE.

(par le câble transatlantique.)

Cork, 12 novembre.

Le cardinal MacCloskey est arrivé en cette ville de Dublin.

Vienne, 12 novembre.

La Serbie a retiré ses troupes de la frontière.

Paris, 12 nov.

La République française, organe de M. Gambetta, caractérise le vote d'hier à l'Assemblée, d'être réactionnaire. Ce journal dit que ce n'est pas suffisant pour triompher dans l'Assemblée ; il reste encore à persuader la contrée.

En conséquence, de son triomphe dans l'Assemblée hier, le parti conservateur entend diriger le mouvement en faveur de la dissolution. On croit généralement que l'Assemblée sera dissoute au mois de décembre et que les élections des sénateurs auront lieu en janvier, et celles des représentants au mois de février. Le président MacMahon a remercié le ministre Dufaure de son discours d'hier et la félicité pour le succès qu'il a obtenu. Dans l'Assemblée, aujourd'hui, M. Dufaure a introduit le bill de la Presse. Par ses prévisions, l'état de siège doit être levé, excepté en Algérie et dans le département de Seine-Et-Oise. Ce bill pourrait aussi à ce que les nombreuses injures lancées par la presse, tel que : insultes aux autorités, fausses nouvelles, instigation au crime, soient jugées par les tribunaux correctionnels et non par un jury.

Le bill électoral a ensuite été pris en considération. Un amendement a été adopté pourvu à ce que l'Algérie ait trois représentants au lieu de six, dans la nouvelle chambre des députés.

INCENDIE.—Le télégraphe d'alarme sonnait le numéro 32, quelques minutes après six heures, vendredi soir, pour appeler les brigadiers aux étables de M. Boswell, Palais, où le feu s'était déclaré. Après quelques efforts vigoureux, tout danger disparut, et les secours de la pompe à incendie, qu'on avait fait venir, ne furent pas requis. On croit que l'origine du feu est due à la chaleur que projetait une lampe placée trop près du plafond.

FAITS DIVERS.

DANGER COURU.—Il s'en est peu fallu que nous eussions à déplorer mercredi matin, un accident aussi lugubre que celui arrivé dernièrement à la St. Famille. Quinze hommes s'étaient embarqués à bord d'une chaloupe pour se rendre sur le steamer Québec, mouillé en face du marché Finlay. Une fois l'embarcation arrivée près des flancs du steamer, les hommes qui la montaient s'étant portés tous ensemble sur un côté, la firent chavirer. Quelques uns d'entr'eux réussirent à grimper sur le steamer, tandis que les autres demeurèrent suspendus à une chaîne se trouvant heureusement à leur portée.

Des chaloupiers de Québec firent force de rames et vinrent à leur secours ainsi que le bateau-à-vapeur Kate. Grâce à cette prompte assistance, les malheureux qui se tenaient cramponnés à la chaîne, furent héléés sur le pont du Québec et il n'y eut pas de perte de vie.

DINER A SPENCER WOOD.—Voici la liste des noms de ceux qui ont pris part au dîner, donné par Son Excellence :

L'hon. C. de Boucherville, Premier, Hon. J. G. Robertson, Trésorier, Hon. F. H. Lemaire, Orateur du Conseil Législatif, Hon. H. G. Malhiot, C. R. Commissaire des Terres de la Couronne, Hon. L. R. Church, C. R. Procureur-Général, Hon. P. Garneau, Commissaire des Travaux-Publics, Honorable A. R. Angers, C. R. Solliciteur, Hon. P. Fortin, Orateur de l'Assemblée Législative, Hon. L. Archambault, Hon. J. O. Beaubien, Hon. G. Bryson, Hon. E. Dionne, Hon. P. E. Dostaler, Hon. J. Ferrier, Hon. John Fraser, Hon. J. E. Gingras, Hon. L. Richard, et l'hon. W. H. Webb, Membres du Conseil Législatif ; Hon. J. A. Chapleau, Hon. G. Irvine, Hon. M. Laframboise, Messieurs P. Bachand, G. B. Baker, L. J. B. Beaubien, P. C. Beauchesne, E. H. Bisson, Dr. A. Cameron, L. B. A. Charlebois, Alex. Chauveau, Jos. Daigle, R. S. de Beaulieu, G. H. Deschêne, L. Duhamel, F. X. Dulac, P. Fradette, O. Gauthier, P. S. Gendron, John, Hearn, H. Houde, H. G. Joly, E. Laberge, E. Lacerte, L. D. Lafontaine, E. Lalonde, P. Landry, L. N. Larochelle, P. LaRue, P. Lavallée, L. O. Loranger, et W. A. O'Gilvie, Membres du P. P., M. F. Fortier, Grefier du Conseil Exécutif, M. de Boucherville Gref du Conseil Législatif, M. G. M. Muir, Gref de l'Assemblée Législative, M. S. S. Watts, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, Dr. Larocque, Sergent-d'Armes, Major, Montzambert " Batterie B," Major, G. Amyot, et M. G. T. Cary.

J. B. A. A. D. C.

LE VOLEUR DE MOUTON.—Samedi, en plein midi, un cultivateur est entré dans une résidence du faubourg St. Jean, pour exhiber des quartiers de mouton qu'il avait à vendre. La dame du logis n'ayant pas trouvé ceux qu'il lui montrait de son goût, le cultivateur se rendit à sa voiture, à la porte, pour lui en offrir de moins gros. Cruelle déception du vendeur, qui constata que les quartiers de mouton qu'il avait laissés dans sa voiture, n'y étaient plus. Un habile filou avait prestement débarrassé la voiture de son contenu et les recherches qu'on a faites pour découvrir le larron ont été vaines.

ROND A PATINER.—Des ouvriers construisent actuellement une bâtisse près de la vieille caserne des Jésuites, pour l'usage des patineurs qui doivent fréquenter le nouveau rond cet hiver.

EN ROUTE.—L'hon. M. Cartwright, ministre des finances, est parti samedi de Liverpool pour le Canada.

POUR CHICOUTIMI.—Le bateau-à-vapeur St. Lawrence, capt. M. Lecours, laissera le quai St. André demain matin, mardi, à 8 heures pour ses ports accoutumés.

ARRESTATION DE VOLEURS.—Trois disciples de Mercure, Hugh McKeown 20 ans ; John Noble, 17 ans et John McKenna, ont été arrêtés samedi matin, à Montréal. On a trouvé en leurs possessions 32 boîtes de cigares et 68 bouteilles de champagne.

Les filous avaient choisi le magasin de M. F. Kearney, No 2, rue Founding, pour exercer leurs exploits et c'est le gardien de cet établissement qui les a découverts.

ANNIVERSAIRE.—Samedi était l'anniversaire de la bataille de Queenstown Heights, qui eut lieu le 13 novembre 1812.

CONVALESCENCE.—Le jeune Taylor qui a été si gravement blessé par

l'explosion d'une boîte de poudre, se rétablit rapidement. Il ne perdra pas l'usage de la vue.

A VENDRE.—Une propriété, bâtie sur un vaste terrain et libre de toutes hypothèques, est à vendre à St. Roch. Elle est située sur le côté nord de la rue des Fossés, entre la rue Grant et la rue Craig, communément appelée rue du Pont. L'endroit se trouvant à proximité de l'église, du marché, en un mot dans le centre même des affaires, ne saurait mieux convenir pour une résidence privée.

S'adresser à M. T. GRENIER, bureau du Courrier du Canada.

AGENCE IMPORTANTE.—Signor Giannoli, consul-général italien pour le Canada, a été nommé agent général, pour le département d'Italie, à l'exhibition centenaire de Philadelphie. Durant son absence de la ville de Montréal, Signor Bonacina, vice-consul, remplira la charge de premier consul.

EXPLOSION.—Une explosion d'huile de charbon a eu lieu, récemment, à la résidence de M. Pierre Bélanger, membre de la police Rivaraine. Madame Bélanger et son beau-frère ont été atteints dangereusement.

DU PROGRÈS.—Le Conseil Municipal de Lévis a passé l'adoption d'un rapport demandant que le détachement de police de cette localité, soit augmenté de trois hommes. On a aussi voté une somme d'argent pour acheter trois chevaux devant servir à transporter la nouvelle pompe à vapeur.

ÉPOUVANTE.—Une secousse très prononcée de tremblement de terre a été ressentie à Monhatan (Kansas), lundi, à 5 heures du matin. Beaucoup de maisons ont été ébranlées, et l'épouvante de la population a été générale, mais en définitive, il n'y a pas eu de dommages.

HORRIBLE DÉCOUVERTE.—Sous ce titre, nous traduisons du Mail du 12 novembre: Hier après-midi, une personne demeurant sur la rue Clinton, près de la rue Bloor, a trouvé dans son jardin le bras gauche d'un enfant supposé n'avoir pas plus de six mois à sa mort. Le bras a été coupé au dessus du coude, et son état de décomposition peu avancée démontre qu'il n'était enterré dans ce jardin que depuis quelques jours.

Il n'est pas impossible d'admettre que ce membre humain ait été enfoui d'abord dans un tas de fumier et qu'il se soit trouvé dans la charge qu'on avait déposée dans ce jardin, depuis quelques jours seulement.

MALICE DIABOLIQUE.—Mercredi, le 3 novembre courant, les registres de baptêmes, mariages et sépultures, de la paroisse de Ste. Marie de Monnoir, pour l'année courante, ont été détruits malicieusement par quelqu'un qui les a jetés dans le poêle de la sacristie. Un pareil acte ne s'est jamais vu dans le pays.

INPRUDENCE.—Il y a quelque temps, M. McCormack, instituteur à Sherbrooke-Est, allait à la chasse avec quelque camarades. Il monta sur un arbre pour cueillir de la gomme, laissant son fusil dressé ou pied de l'arbre. En descendant, l'arme s'est déchargée et le malheureux chasseur a été frappé aux entrailles. On conserve quelque espoir de guérison.

—Vendredi, tous les vaisseaux et steamers en rade dans le port de Montréal-avaient hissé leurs pavillons à mi-mât, en signe de deuil et pour honorer la mémoire du capitaine Telfer, du steamer *Flamborough*, décédé le même jour.

SOUÇONS.—Un détective privé, qui a travaillé activement à découvrir les auteurs du vol commis dans le magasin de M. Morgan, Montréal, est d'opinion que West, qui a été arrêté sous soupçon et renvoyé, ainsi que Finn, autrefois employé de M. Morgan, sont ceux qui ont le plus participé à ce vol. Il est fermement convaincu que ces deux derniers ont des relations avec une femme arrêtée à St. Albans, et en possession de laquelle on a trouvé plusieurs pièces de soieries.

COLLISION.—Un train à fret du Grand-Tronc est venu en collision, la semaine dernière, avec un train de passagers du chemin de fer Mégantic et Intercolonial. Le choc a causé plusieurs blessures dont les plus graves sont celles reçues par l'ingénieur du train de Mégantic. Parmi les passagers blessés légèrement se trouvaient: M. L. Connolly, Ecr. le maire de Lennoxville et R. M. Hart, écr., avocat du même lieu.

On attribue cette rencontre à l'interruption des communications télégraphiques, les fils s'étant rompus. Ne vaudrait-il pas mieux, en ces occasions, pour le salut des passagers, ne partir que lorsqu'on serait bien sûr qu'il n'a aucun train sur la même voie?

COMPAGNIE DE NAVIGATION UNION.—Mercredi dernier, à en lieu à Montréal, une assemblée spéciale des actionnaires de cette compagnie, convoquée par le président F. X. O. Méthot, qui occupait le fauteuil pendant que M. C. E. Lefebvre, secrétaire trésorier de la compagnie, agissait

comme secrétaire. Il a été unanimement résolu que le bureau des Directeurs soit autorisé à faire application à la Législature Locale, pour obtenir un acte d'incorporation et les pouvoirs nécessaires pour émettre des actions préférentielles au montant de \$125,000.

L'assemblée, avant de se séparer, a voté des remerciements au président et au secrétaire.

NAUFRAGE.—Le navire *Calcutta*, parti de Québec pour Liverpool, avec un chargement de madiers, s'est échoué sur la Grosse-Isle, hier matin.

—La répétition de la messe Ste Cécile, se fera ce soir à l'église St. Jean. Les messieurs qui en font partie sont priés d'être présents.

DISPARU.—M. J. B. Pérusse, cultivateur des Grondines, n'a pas reparu chez lui depuis mardi dernier. Sa famille est très inquiète sur son compte. En voici le signalement: cinq pieds huit pouces, cheveux noirs et une épaisse barbe dont la couleur tire sur le gris. Il est âgé de 58 ans.

ROMANESQUE.—Un journal anglais, la *Weekly Gazette*, publie une fort intéressante anecdote sur la maréchale de MacMahon:

Dans le milieu de l'hiver de l'année 1838, un incendie éclata dans un couvent de demoiselles, à Limoges, et prit subitement une telle extension que l'on craignait pour la vie des pensionnaires.

Tout à coup, on s'écria qu'une petite fille avait été oubliée dans sa chambre.

Comme les spectateurs anxieux commençaient déjà à prier pour la malheureuse enfant, une grande jeune fille à belle chevelure en désordre et qui flottait sur sa robe de nuit, traversa la foule en s'écriant:

—Je veux la sauver!

Ce cri fut entendu de la foule, malgré le craquement des poutres enflammées et de la maçonnerie s'effondrant au moment où la brave jeune fille se précipitait vers la porte de sortie.

Un brillant hurra prolongé et répété encore par l'écho attira l'attention des religieuses, lorsque l'on vit la jeune fille pâle, traversant les flammes et tenant l'enfant terrifié.

Quelques jours après, le roi Louis-Philippe envoya à l'héroïne la médaille d'or pour sa bravoure, et un capitaine de l'armée française qui avait été témoin du courage de la jeune fille, demanda plus tard à lui être présenté.

Le capitaine est actuellement président de la République française, et la brave demoiselle est devenue Mme la duchesse de MacMahon.

—Le *Stadacona*, Compagnie d'assurance contre l'incendie, dont les bureaux sont No. 20 rue St. Pierre Québec, a compris que du règlement prompt et équitable des sinistres, dépendait le succès de l'assurance. En effet, que représente entre les mains de l'assuré la somme compensant sa perte, s'il lui a fallu attendre, pendant des mois, cette prétendue compensation dont la valeur réelle diminue dans la proportion du délai écoulé entre le sinistre et la réparation?

Elle ne représente qu'une partie de sa perte, car la suspension prolongée de son industrie, la perte de ses clients habituels, constituent un dommage que l'indemnité tardive ne couvre point.

200 PERSONNES NOYÉES.—Une dépêche de Port Townsend nous apprend ce qui suit au sujet du naufrage du *Pacific*:

Henry F. Jelly, le seul survivant du *Pacific*, a été amené ici, le 8, dans un état de prostration extrême, ayant été 36 heures flottant sur une épave, avant d'être recueilli. Il dit qu'il prit un passage de cabine, sur le *Pacific*, de Victoria, d'où ils partirent à 9 heures du matin le 4 courant. Environ 200 personnes étaient à bord.

Dans la soirée, tandis qu'il était au lit, il entendit un craquement et éprouva un choc comme si le navire avait frappé sur un rocher. La cloche donna le signal d'arrêter, de reculer, puis d'avancer. Il sortit sur le pont et il entendit dire: "Tout va bien, nous avons rencontré un vaisseau."

J'ai vu dit-il, plusieurs lumières à distance, mais je ne pense pas qu'elles fussent colorées. Je retournai à ma cabine et remarquai que le navire penchait fortement d'un côté. Je retournai sur le pont, à la chambre du pilote et entendis dire que le vaisseau faisait beaucoup d'eau. Je remarquai que la machine fonctionnait encore, mais il n'y avait personne à la roue. J'allai à tribord où quelques hommes s'efforcèrent en vain de mettre à l'eau le long boat.

Je courus alors au canot de l'avant et j'aidai 5 ou 6 femmes à y monter, puis essayai de le détacher, mais je ne pus y réussir.

Il y avait dans l'embarcation une vingtaine de femmes. Je pense qu'il y avait une heure que le vaisseau avait frappé lorsqu'il inclina tellement que le canot se trouva à l'eau. J'étais moi-même dans le canot, quand il fut détaché et alors il se remplit d'eau et chavira. Je remonta sur la quille et aidai plusieurs à s'y cram-

ponner. Immédiatement après, le vaisseau sembla se casser en deux, le tuyau de la vapeur tomba sur notre embarcation et le steamer sombra.

Je crois que toutes les femmes se trouvaient dans notre embarcation et je crains qu'elles aient toutes péri.

Lorsque le canot chavira, la nuit n'était pas très sombre, mais il soufflait une froide brise. Je laissai le fond du canot et avec un autre homme, je gagnai le débris de la cabine du pilote qui flottait près de nous. Le lendemain matin, je recueillis quelques *life-preservers* dont les cordes servaient pour nous attacher moi et mon compagnon à l'épave sur laquelle nous nous trouvions.

J'ai vu trois radeaux, sur l'un il n'y avait qu'un homme; sur l'autre se trouvaient 3 hommes et une femme. Je n'ai pu compter, à cause de la distance, combien de personnes se trouvaient sur le troisième.

Je pense que nous étions à 30 ou 40 milles au sud du Cap Flattery. Mon compagnon et moi nous flottâmes avec l'épave jusqu'à vendredi, vers 4 heures de l'après-midi, alors que le malheureux expira. Je le détachai; la houle fut très grosse toute la journée et nous submergeait.

Peu de temps après que mon compagnon mourut, j'aperçus un vaisseau, j'appelai à mon secours et j'entendis faire la même chose sur les autres radeaux, mais le vaisseau n'approcha point. Le vendredi soir je me trouvais à environ 1 mille du rivage de l'île Vancouver. J'aperçus deux vaisseaux qui passèrent, vers 10 heures du matin samedi, je fus recueilli par le *Messenger*.

Jelly ajoute qu'il n'y eut ni terreur, ni confusion parmi les passagers et que si les chaloupes avaient été lancées et bien dirigées, tout le monde se serait sauvé, car la mer n'était pas très forte.

Avis Important aux Voyageurs.

Lorsque vous visitez ou que vous quittez la ville de New-York, épargnez-vous l'ennui et les dépenses que nécessite le transport de votre bagage, et arrêtez-vous à la

Grand Union Hotel en face du GRAND DEPOT CENTRAL. Cette maison spacieuse et confortable possède 350 chambres, très élégamment meublées et tenues sur un pied à un montant de \$900,000 de dépenses. Elle possède un élévateur et toutes les améliorations modernes. Elle est tenue sur un plan européen. LE RESTAURANT, les chambres de goûter et les celliers sont approvisionnés avec ce que les marchés produisent de mieux. La cuisine est sans rivale. Les chambres pour une seule personne se louent à \$1.50 et \$2.00 par jour; cet hôtel possède des appartements spéciaux pour les familles, ou tous, tant visiteurs étrangers que ceux de la cité, peuvent jouir de l'aïance la plus luxueuse, et cela, à un prix moindre, à la GRAND UNION, que dans n'importe quel autre hôtel de la Cité. Les omnibus et les chars urbains passent à toutes les minutes du jour, allant dans tous les quartiers de la ville.

G. F. & W. D. Garrison, Directeurs. 16 oct. lan.

—Le quinquina (*Jesuit's Bark*) est le nom antique du célèbre quinquina (*Peruvian Bark*). Ce nom lui vient de ce que les frères de cet ordre religieux furent les premiers à reconnaître l'étonnante efficacité de ses pouvoirs, comme remède. L'origine de son nom actif, Quinine, a maintenant pris place comme médecine; ses effets sont plus tolérables, plus uniformes et plus sûrs. Dans le vin Quinine de Campbell, les vertus merveilleuses de ce remède se trouvent fidèlement conservées et elles se présentent au patient sous forme d'un vin délicieux à boire. C'est un spécifique devenu à bon droit populaire, contre la perte de l'appétit, la mélancolie de l'esprit, l'indigestion, les lassitudes et tous les désordres qui se rattachent aux constitutions faibles.

Annances Nouvelles.

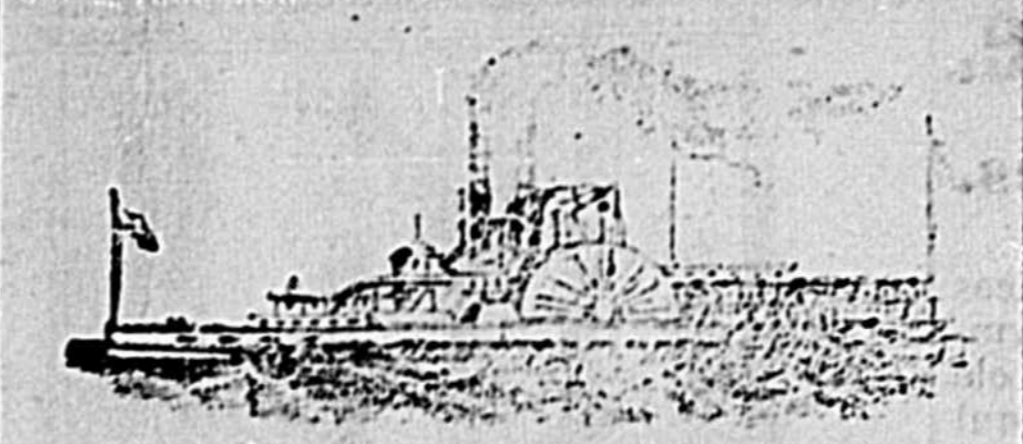
Traverse du Grand-Tronc.—A. Gaboury. \$24,000 à prêter. Enfant extraordinaire. Avis.—Pierre Picard. Terre à vendre. Pendant d'oreille perdu. Bijouteries et argenteries.—Duquet & Cie. Nouveaux arrivages.—I. P. Dery. Chemin de fer Lévis et Kennébec.—Laroche et Scott.

DÉJEUNER.—COCOA DE EPPE.—Agréable et confortable. Par une connaissance approfondie des lois naturelles qui régissent les opérations de la digestion et de la nutrition et par une soignée application de magnifiques propriétés du Cocoa bien choisi, M. Eppe a pourvu nos tables à déjeuner d'un breuvage délicatement savoureux qui peut nous épargner plusieurs comptes de médecins.

C'est par le prudent usage, de tels régimes de nourriture, qu'on peut graduellement rétablir une constitution malade au point de la mettre en état de résister à toutes sortes de maladies. Des centaines de malades nous environnent sans cesse, prêts à nous attaquer par le point le plus faible de notre santé. Nous ôterions plus d'une atteinte de maux, en ayant soin de bien entretenir la pureté du sang et de soigner notre constitution.—Civil Service Gazette.

Enfant Extraordinaire.

TOUTE personne qui désire voir un enfant, âgé de trois ans, pesant 150 livres, pourra se rendre dans la rue St. Joseph, No. 35, St. Roch, vis-à-vis le bureau de poste, depuis le 16 au 20 du mois courant. Prix d'admission 10 cents pour les grandes personnes et 5 cents pour les enfants. Québec, 15 Novembre 1875.—3f 901



TRAVERSE DU GRAND-TRONC.

E et après LUNDI, le 15 du courant le vapeur ST. GEORGES, capt. Lamontagne, fera la traversée comme suit:

LAISSERA QUÉBEC. LAISSERA POINTE LEVIS. A. M. — A. M. —

7.30.—Train de la malle pour Riv.-du-Loup. 7.40.—Train de malle de Montréal et l'Ouest. 9.30.—Train mixte pour Richmond.

P. M. — P. M. — 7.00.—Train de malle de Montréal et l'Ouest. 5.00.—Train de la malle de la Riv.-du-Loup.

Voyages intermédiaires pour le fret. Pour plus amples informations s'adresser au bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent, Quai St. André. A. GABOURY, Secrétaire. Québec, 15 Novembre 1875.

A PRETER.

\$24,000.00 Sur propriétés de ville ou de la Campagne S'adresser à LOUIS LESSARD, Sec.-Trés. Société de Construction Permanente de Québec, Mai, 1875. Québec, 7 Mai 1875.—12m 601

AVIS.—Le soussigné ayant été le sixième jour du courant nommé en justice, curateur de la succession vacante de feu Étienne Blanchet, cultivateur, de la paroisse de St. Pierre de la Rivière du Sud, ceux qui ont des créances envers la dite succession et ceux qui ont des réclamations contre la dite succession sont priés de leur comptes dûment attestés au soussigné, à son domicile à St. Pierre Rivière du Sud. St. Pierre, le 9 Novembre 1875. PIERRE PICARD, Curateur. Québec, 12 Novembre 1875.—2f 899

Acte concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de A. J. HUOT, Failli.

Cette feuille finale de dividende a été préparée, ouverte aux objections jusqu'au 29ème jour de NOVEMBRE courant, après quoi le dividende sera payé. WM. WALKER, Syndic Officiel. Québec, 12 Novembre 1875.—6f 900

AVIS

LE CHEMIN DE FER DE LÉVIS ET KENNÉBEC.

AVIS est par le présent donné que JEUDI et à partir de ce jour 4 novembre 1875, jusqu'à quel des vapeurs de la traverse de Lévis, de 11 heures A. M., à 1 heure P. M., tous les jours. Tout fret, après cette heure, sera reçu seulement au Dépôt à Lévis. Le tarif ordinaire de la traverse sera chargé, aussi le paiement de quatre (4) centimes par cent livres pour le transport du qui de Lévis au dépôt de Lévis. En toutes circonstances une feuille d'envoi doit accompagner chaque lot donnant sa pesanture exacte et l'adresse. On peut se procurer des feuilles d'envoi au bureau des entrepreneurs, Chambres Stadacona, rue St. Pierre. E. GOSS, Sur. Che. de fer L. & K. Québec, 5 Novembre 1875. 895

Recu de Paris par le "Moravian."

Viols, Cornets, Flûtes, Saxhorns, Clarinettes, Barytons, Trombones, etc., etc. En vente chez A. LAVIGNE, Editeur de Musique, 114 Rue St. Jean, Québec. (Banques d'Épargnes.)

Dernières Compositions

De C. LAVALLÉE: Le Papillon, étude de concert.....\$75 centims. Souvenir de Tolède, mazurka de sa. lon..... 75 " Grande marche de concert..... 75 " En vente chez, A. LAVIGNE, Importateur de pianos, 114 Rue St. Jean, Québec. (Banque d'Épargnes.) Québec, 3 Novembre 1875. 719

A Vendre.

A St. Albans, sur le rang de l'église, située à 20 arpents de cette dernière une magnifique terre de 60 arpents de longueur sur trois de largeur, sur laquelle se trouve une maison confortable de 32 pieds sur 28, à deux étages et deux granges dont l'une mesure 90 pieds et possède une avant-toiture. Le tout en très bon ordre et à des conditions avantageuses. S'adresser sur les lieux, à M. Louis Gariépy. Québec, 8 Novembre 1875.—3m. 896

PERDU.

DEPUIS la Basilique à la Porte St. Louis, un PENDANT D'ORÉLLE en or, représentant une feuille d'érable avec une perle au centre. La personne qui l'a trouvé sera généreusement récompensée en la laissant au Bureau du Courrier du Canada. Québec, 10 novembre, 1875. 898

AVIS.

Le Bazar en faveur de l'Hôpital du Sacré-Cœur s'ouvrira MARDI PROCHAIN, le 9 du courant, à deux heures P. M., à la Salle de Musique, rue St. Louis, et se continuera les jours suivants. J. H. HARDY, Secrétaire. Québec, 8 Novembre 1875.—4f 897

BIJOUTERIES

ARGENTERIES

PREMIERE CLASSE.

ES soussignés viennent de recevoir le plus bel assortiment d'Argenteries premier choix, de la célèbre manufacture THE MERIDEN SILVER PLATE CO. C'est la plus grande variété d'Argenteries qui ait jamais été vue à Québec.

Cet assortiment consiste en—Epergnes, Services complets, Plateaux, Corbeilles, Huiliers, Beurriers, Anneaux de Serviettes, Etc., Etc.

—AUSI—De magnifiques objets de Fantaisie, Plaqués en Argent, pour ornementation de chambre de Toilette. Ces divers articles sont en ne peut mieux convenables aux personnes qui désirent présenter quelques délicieux Cadeaux de Noces. Ils serviraient aussi comme étrennes du Jour de l'An ou Souvenirs de Jours de Fête.

DUQUET & Cie., Bijoutiers. Québec, 3 Novembre 1875.—12m 355

Nouveaux Arrivages

A LA LIBRAIRIE DE I. P. DERY, No. 47, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

REÇU par le dernier bateau le "MORAVIAN" un nouveau supplément de l'EXPLICATION DU CATÉCHISME de la première enfance à l'usage des Instituteurs et des Instituteuses par l'Abbé L. Kinet (Edition cartonnée). Aussi un nouveau supplément du célèbre ENCHIER MAGIQUE (prenez garde à la contrefaçon).

TOUJOURS EN MAINS un assortiment complet de LIVRES DE PRIÈRES, LIVRES D'ÉCOLES en Français et en Anglais, PAPIERS et ENVELOPPES de toutes sortes. Une grande variété de LIVRES DE COMPTES, Registres de toutes grandeurs, et faits à ordre, FOURNITURES de BUREAUX, et d'ÉCOLES en grande quantité, des genres les plus nouveaux.

Aussi la dernière édition des QUARANTE HEURES approuvée par Mgr. l'Archevêque de Québec, le MOIS DES AMES, etc., etc. Le Calendrier et l'Almanach 1876. CIRE, CIEIGES, VINS DE MESSE ANALYSÉ, Brandy, etc. Toute commande reçue sera remplie fidèlement.

I. P. DERY, Libraire, 47 rue St. Pierre, Basse-Ville Québec, 3 Novembre 1875.—c 629

Acte Concernant la Faillite de 1869

CANADA Province de Québec } COUR SUPERIEURE. District de Québec

Dans l'affaire de CELESTIN VALLIÈRE, Failli.

Le soussigné a déposé au bureau du Prototaire de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers et le deuxième jour de DECEMBRE prochain il s'adressera à la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur. CELESTIN VALLIÈRE, Par F. X. DROUIN, Proc. ad litem. Québec, 29 Octobre 1875.—1m 869

Acte Concernant la Faillite de 1869

CANADA Province de Québec } COUR SUPERIEURE. District de Québec

Dans l'affaire de GEORGE LAMONTAGNE, Failli.

Le soussigné a déposé au bureau du Prototaire de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers et le deuxième jour de DECEMBRE prochain, il s'adressera à la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur. GEORGE LAMONTAGNE, Par F. X. DROUIN, Proc. ad litem. Québec, 29 Octobre 1875.—1m 870

Acte Concernant la Faillite de 1869

CANADA Province de Québec } COUR SUPERIEURE. District de Québec

Dans l'affaire de NAPOLEON FILION, Failli.

Le failli demandera sa décharge en vertu du dit acte, le deuxième jour de DECEMBRE prochain. 29 Octobre 1875. F. X. DROUIN, Proc. du Failli. Québec, 29 Octobre 1875.—1m 867

AUX CULTIVATEURS!!!

Chance Exceptionnelle!

MME Vve. Thos. Marchildon offre en vente sa magnifique ferme sise et située sur le fleuve St. Laurent dans le haut de la paroisse de Batiscan, dont la contenance est de 2 arpents et un tiers de largeur sur environ 40 arpents de profondeur avec une maison ferme et établie dessus construites. Cette ferme est l'une des plus productives de la place vu qu'elle possède un sol très riche et est en même temps propre à toute espèce de culture. Pour plus amples informations s'adresser à Mde. Vve. THOMAS MARCHILDON, Village de Batiscan, 27 sept. 1875. Québec, 6 Octobre 1875. 866

CIMENT DE PORTLAND.

100 BARILS. A vendre par J. & W. REID, 40, rue St. Paul Québec, 11 Octobre 1875.—3f 875

Tuyaux à Gaz et à Vapeur!

5000 PIEDS de deux pouces. A vendre à très-bas prix. J. & W. REID, 40, rue St. Paul, Québec, 25 Octobre 1875. 866

A VENDRE.



POELES A CHARBON, DE TOUTES GRANDEURS.

S'alimentant d'eux-mêmes, ayant reçu toutes les améliorations récentes, —CONVENABLES POUR—

EGLISES, MAISONS PUBLIQUES, ET PRIVEES. Nommés: "Morning Star, et Argand." —AUSI—

A vendre, à bon marché, un lot de poêles à charbon et à bois, d'un style ancien; poêles doubles neufs et de seconde main. Chez

A Kane, No. 3, Rue Fabrique.

Québec, 15 Octobre 1875.—1m 880

DEPARTEMENT DES MESSIEURS!!!

TWEEDS Anglais, Écossais et Canadiens.—Assortiment complet de Draps et Serges pour Pardessus d'Automne et d'Hiver, Caleçons, Camisole, Chaussettes, Bretelles, Colles, Cravates, Etc.

Les Messieurs qui désirent un Habillemen bien fini trouveront à notre établissement un Tailleur de 1ère Classe venant de Londres.

Departement des Dames

TOUS les derniers genres d'étoffes à Robes de fantaisie, Repp et Merinos Français Noir et de Couleur, Alpaca, Lustre, Manteaux, Jupons piqués en soie, Satin et en Alpaca.

UNE GRANDE VARIÉTÉ d'Étoffes à Manteaux, Chapeaux en Feutre; Chapeaux garnis de Paris; Plumes, Fleurs, Robes, Manteaux et Chapeaux.

Fait selon les dernières modes par les meilleures modistes.

FYFFE & GARNEAU

21, RUE LA FABRIQUE, Québec, 15 Octobre 1875.

A. BELANGER, DOREUR.

No. 9, Rue et Faubourg St. Jean, VIENT de recevoir et offre en vente la plus belle collection de

Chromos,

Qui ait encore été importée à Québec. UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE. —TOUJOURS EN MAINS—

Glaces de Miroir richement encadrées et non encadrées, de toutes grandeurs. Nouveau genre de Cadres pour portraits. Québec, 27 Octobre 1875.—1m 887

Chemin de fer LEVIS ET KENNÉBEC

TABLEAU ITINÉRAIRE.

A COMMENCER LE 1er NOVEMBRE 1875. Trains du Nord. Trains du Sud.

Arrivée A. M. Départ P. M. 9.05.....Lévis.....4.00 8.45.....Junction St. Henri.....4.20 8.25.....Junction St. Henri.....4.40 8.15.....Village St. Henri.....4.50 7.55.....Laroche (St. Anselme).....5.10 7.45.....St. Hénédine.....5.25 7.25.....St. Hénédine.....5.45 7.00.....Junction Scott.....6.30

Départ P. M. Arrivée P. M. PRIX DU PASSAGE.

De Lévis à la Junction Scott, 1ère classe... \$1.00 De Lévis à la Junction Scott, 2ème classe... 0.50 LAROCHELLE & SCOTT, E. Goss, Contracteurs. C. L. & K. C. L. & K.

Pour plus amples informations s'adresser au bureau du surintendant, Rue St. Henri, Lévis, ou au bureau des contracteurs, 7 et un quart, Rue St. Pierre, Québec.

Québec, 29 Octobre 1875. 778

Acte Concernant la Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS

Province de Québec, } COUR SUPERIEURE. District de Québec.

Dans l'affaire de O'DOHERTY & Cie., de Québec, Failli.

Le deuxième jour de DECEMBRE prochain, les faillis demanderont à la dite cour leur décharge en vertu des diés actes. Québec, 25 Septembre 1875. Par THOMAS MOLONY, Leur procureur ad litem. Québec, 20 Octobre 1875.—1m 818

A vendre à très-bon marché.

UN excellent orgue d'église tout neuf ayant vingt sept pédales et garanti par le vendeur. S'adresser à M. A. Rochette, organiste près de l'église du faubourg St. Jean No. 82, Québec, Québec 23 août 1875. 816

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION "UNION"



LES VAPEURS

"ABYSSINIAN," CAPT. CRABOT.

"ATHENIAN," CAPT. MORASSE.

PARTIRONT DU QUAI CRAWFORD TOUS LES JOURS A 4 Heures P. M.

POUR MONTREAL ET LES PORTS INTERMEDIAIRES.

Prix des Cabines \$100

Pour le fret ou passage s'adresser au bureau de la compagnie.

G. PATERSON, Québec, 21 Juin 1875.



Comp. de Navigation à Vapeur du St. Laurent

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ 1875.

La ligne de cette Compagnie POUR LE CÉLEBRE

SAGUENAY

EST COMPOSÉE des steamers de première classe suivants:

SAGUENAY, Capitaine Lecours.

UNION, Hamond.

SS. LAWRENCE, le 21 JUILLET, les steamers ci-dessus nommés partiront du quai St. André

LES MARDIS et VENDREDIS à 7 hrs. A. M.

LES SAMEDIS et SAMEDIS à 7 hrs. A. M.

LES DIMANCHES pour la Baie des Ha! Ha! à 7 hrs. A. M.

LES JEUDIS à 7 hrs. A. M.

Le ST. LAWRENCE pour la Baie des Ha! Ha! à 7 hrs. A. M.

EXCURSIONS SPECIALES.

Les samedis à midi, à commencer le 3 juillet.

Le ST. LAWRENCE, pour Murray Bay et la Rivière-du-Loup.

Billets à vendre par MM. Stevenson et Leve, No. 53, rue St. Pierre, et en face de l'Hotel St. Louis, aussi au bureau de la Compagnie, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 14 Juin 1875.

Librairie, Librairie!

Le soussigné à l'honneur d'annoncer à ses nombreux lecteurs, et au public en général qu'il vient de recevoir par les derniers steamers les articles suivants:

Les Chapelles pour Eglises, chandeliers de toutes grandeurs très bien argentés, croix de procession, burettes, portes-reliquaires, ex-voto, médailles en or et en argent, calices, ciboires, franchises en or et en argent, etc., etc.

Le Consolateur du Peuple, par un prêtre du diocèse de Montréal. Traité de Piété et du bon Ton, par le même.

Un nombre considérable d'autres livres de piété et de prières de toutes sortes. Chemin de Croix, Vin qui Messe (analyse), Vin d'Oporto pour malades, Vin Sherry, très-fins, Eau-de-Vie de la première qualité, Liqueurs de toutes sortes, Huiles d'olives, Encens, Gerges, Hosties, Bénitiers, Statues de toutes grandeurs et de tout genre. Les mêmes pouvant être importés à des prix très-moindres. Chapelles montées en or et en argent, Livres classiques de toutes sortes, français et anglais, papeterie, fournitures de bureau, Encre communicative et autres etc., etc. Le tout à très bas prix.

J. A. LANGLAIS, Libraire, Rue St. Joseph, St. Roch.

Québec, Juillet 1874

ROBERT MORGAN,

Agent et Importateur de Pianos appartenant aux célèbres manufactures de STEINWAY, CHIKERING ET HAINES.

Pianos Cottage

De Zeiter & Winkelman, Braunschweig.

AGENT pour les Harmoniums provenant de la manufacture MASON & HAMLIN, de Boston, Mass., E. U., les meilleurs harmoniums connus pour Salons.

La médaille d'or de l'exposition de Vienne a été donnée à la Manufacture d'Harmoniums de MASON & HAMLIN, pour l'excellence incontestable de ses Harmoniums. Ce prix qui lui a été décerné est la reconnaissance publique de la supériorité de ses instruments de musique.

M. Morgan a actuellement en main un nombre considérable des instruments ci-dessus mentionnés, et plusieurs autres provenant des meilleures manufactures, de premiers et de seconde main—et que, vu la rareté d'argent et l'état déplorable de notre situation monétaire, il vendra argent comptant aux prix les plus modiques.

Aussi—Plusieurs Harmoniums et Pianos à louer pour la saison d'été.

R. MORGAN, Québec, 21 Juin 1875

La Merveille du Siècle.

Les Médecins Déroutés.

PROBABLEMENT il y a peu de circonstances où un médecin travaille avec autant de sympathie pour son patient que lorsqu'il est appelé à administrer le soulagement à un homme qui souffre d'une attaque de Rhumatisme Chronique.

Le rhumatisme est une maladie du sang et l'on ne peut obtenir aucun soulagement permanent sans purifier le sang des substances libérines qui empêchent la circulation du sang et causent l'inflammation et la douleur.

Le grand succès du DIAMOND RHEUMATIC CURE dans la guérison de cette maladie est dû à son pouvoir de purifier le sang et lui donner une circulation saine. Ce remède agit aussi d'une manière salutaire sur les intestins, ce qui est très-essentiel à la guérison du rhumatisme, et personne ne lira le certificat suivant avec plus d'intérêt et de plaisir que les médecins qui ont réellement à cœur le soulagement de leurs patients souffrants:

MM. DEVINS ET BOLTON, Montréal, 24 avril 1874.

Messieurs, Sans que vous m'ayez sollicité, je désire rendre témoignage en faveur de votre précieux remède, le "Diamond Rheumatic Cure." Pendant tout l'hiver, j'ai beaucoup souffert de cette maladie si commune et si douloureuse le Rhumatisme.

Ayant entendu parler des merveilleuses guérisons opérées par l'Agent, M. Conner durant son court séjour au St. Lawrence Hall, je me suis avisé de me procurer une bouteille. Qu'il me suffise de dire, [sans avoir la moindre confiance dans ce remède ou dans ses bons effets], après avoir pris la moitié d'une bouteille, je me suis trouvé complètement guéri." Depuis cette époque plus de quatre semaines se sont écoulées et je suis encore bien, sans aucune douleur ni indice d'un retour de la maladie.

Pour le bien de l'humanité souffrante, faites connaître à tous les heureux résultats que j'ai éprouvés en faisant usage du "Diamond Rheumatic Cure."

Votre dévoué, J. B. Buss, Marchand d'huîtres et de fruits, 138, rue St. Jacques.

Montréal, 9 avril 1874.

MM. Devins et Bolton.—C'est avec grand plaisir que je recommande le "Diamond Rheumatic Cure." Depuis plusieurs années je souffrais du rhumatisme, lorsque je lus votre annonce qui paraissait dans le "National," et j'achetai deux bouteilles de Devins et Bolton. Grâce à Dieu, je suis maintenant bien, grâce à l'efficacité de votre merveilleuse médecine. Vous pouvez vous servir de ce certificat pour le bénéfice de ceux qui souffrent, si vous le désirez. Respectueusement votre, Jacques Paquette, Comis, No. 235, rue St. Jacques.

UN SPECIFIQUE INFALLIBLE

Eloignant la cause du rhumatisme chronique aigu ou musculaire, Lombago, Sciatique, Mal de tête nerveux, Névralgie de tête, de cœur, d'estomac et de rognons, Tic Dououreux, mal de nerfs, douleurs passagères, entorses, enflures, mal de dos et de reins, faiblesses de rognons, fatigue, langueur, abatement et maladies chroniques.

Dans les cas ordinaires, une dose ou deux suffit quelquefois. On vient toujours à bout des cas les plus extraordinaires lorsque l'on en prend deux ou trois bouteilles. Par ce remède simple et efficace, on épargne des centaines de piastres à ceux qui sont le moins à même de le dépenser pour l'achat de prescriptions inutiles.

Ce remède est préparé par un médecin soigneux, expérimenté et consciencieux, qui obtient de nombreux succès que se trouvent dans la profession, dans le commerce et parmi le peuple. Chaque bouteille est garantie contenir toute la force du remède dans son plus haut état de pureté et est supérieure à aucun autre remède composé contre cette terrible maladie.

Ce remède est en vente chez tous les Pharmaciens de la Province. S'il arrive que votre Pharmacie ne l'ait pas parmi ses remèdes, dites-lui de se le procurer chez

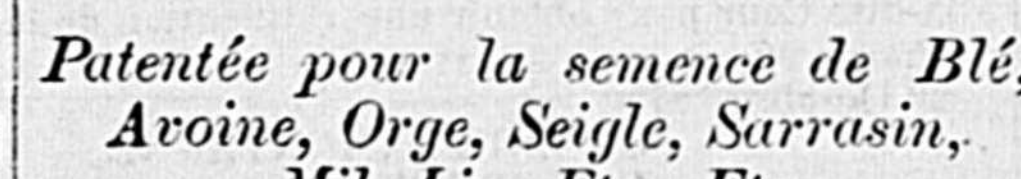
DEVINS & BOTON, JOHN E. BURKE, Prix: \$1.00 la bouteille; grandes bouteilles \$2.00. Québec, 19 Juin 1874.—c. 421

SEMEUSE

GRANDE-VOLEE

CAHOON

Patentée pour la semence de Blé, Avoine, Orge, Seigle, Sarrasin, Mil, Lin, Etc., Etc.



Pouvant semer sur un espace de quatre à huit acres par heure, au pas ordinaire, jetant la semence sur une étendue de quatre pieds.

MACHINE A BRAS

Pouvant semer, au pas ordinaire d'un cheval, sur une longueur de dix à quinze acres par heure.

MACHINE A CHEVAL

Pouvant semer, au pas ordinaire d'un cheval, sur une longueur de dix à quinze acres par heure.

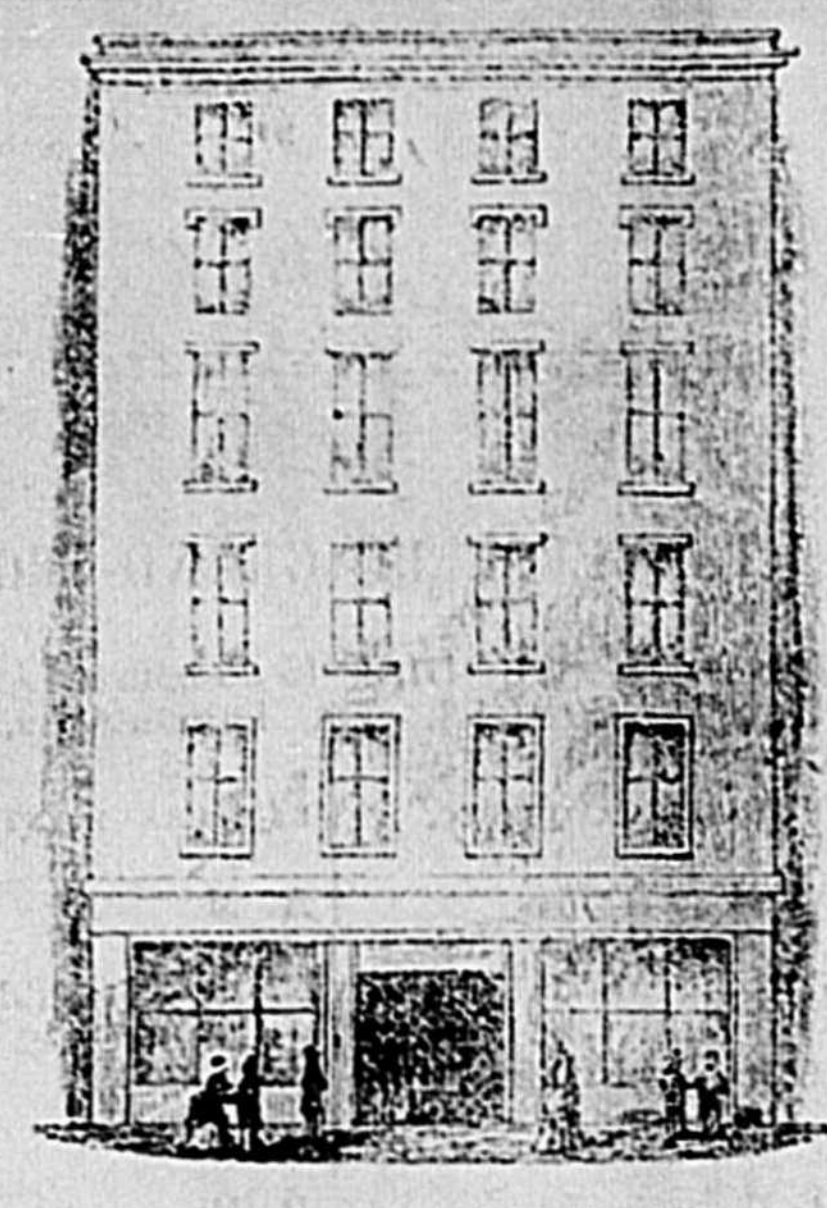
à machine à bras peut semer au pas ordinaire sur un espace de quinze à huit acres par heure. a supériorité reconnue de ces machines sur toutes les autres les a déjà placés au premier rang parmi les instruments agricoles. L'usage de ces machines épargne les quatre-cinquièmes du travail et un tiers de la semence. Une personne qui n'est point habituée à employer ces machines peut en user avec un succès complet.

Nous garantissons qu'elles donnent parfait satisfaction. Elles paient leur coût en moins de temps que tout autre instrument agricole; construites solidement, elles dureront plusieurs années, grâce à un soin ordinaire.

D. H. GOODELL, Seul manufacturier, Antrim, N. H.

M. LEGER BROUSSEAU est agent à Québec, pour la vente de ces semeuses. Il donnera la direction pour l'emploi de ces instruments, aux cultivateurs qui la lui demanderont.

S'adresser au bureau du COURRIER DU CANADA, Québec, 16 Juin 1875



NOUVELLES MARCHANDISES

NOUS VENONS DE COMPLÉTER PAR LES derniers arrivages d'Europe notre assortiment de Marchandises d'Automne et d'hiver, comprenant une grande variété de

DRAPS DOUBLE FOULES

DRAPS DE MOSCOU.

DRAPS DE CASTOR.

IMITATIONS DE LOUTRE.

IMITATIONS DE CASTOR.

TWEEDS ECOSSAIS, PATRONS DE VESTES.

ECHARPES DE LAINE POUR MESSIEURS.

CHALES.

VOILURES.

TOFFES A ROBES.

VELOURS.

FLANELLES.

COUVRE-PIEDS.

MERINOS.

ALPAGAS.

COUVRETTES DE VOYAGE.

CAPOTS DE CAOUTCHOUC.

GILETS DE LAINE.

GANTS ET MITAINES.

CHERMONES, Etc., Etc.

JOS. HAMEL & FRÈRES, Rue Sous-le-Fort.

Capots de Chats Sauvages.

NOUS offrons en vente un Magnifique choix de ces Capots

—AUSSI—

GASQUES de Pelleteries et d'imitations.

En gros et en détails, JOS. HAMEL & FRÈRES, Rue Sous-le-Fort.

Couvertures de Laine, PARDESSUS EN FEUTRE.

260 PAIRES de Couvertures de Laine, légèrement endommagées. En vente à une réduction considérable, chez

JOS. HAMEL & FRÈRES, Rue Sous-le-Fort.

MARCHANDISES CANADIENNES VENANT D'ETRE REÇU

TWEEDS CANADIENS.

Convertures de Laine do

Flanelles do

Laines do

Cotons do

Bas, etc., etc. do

En vente chez JOS. HAMEL & FRÈRES, Rue Sous-le-Fort.

VALISES, SACS DE VOYAGE.

NOUS avons toujours en mains un assortiment complet de



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Mallets CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1875.—Arrangements d'ETE—1875

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, battant sur le Clyde, à double engins.

SARDINIAN.....4200 En construction.

CIASSIAN.....3400 Capt. J. Wylic.

POLYNESIAN.....4200 Capt. R. Brown.

SARMIAN.....3600 Capt. A. Aird.

SCANDINAVIAN.....3000 Lt. Smith, K. N. R.

PRUSSIAN.....3000 Lt. Dutton, R. N. R.

AUSTRIAN.....2700 Capt. J. Ritchie.

NORWICHIAN.....3700 Capt. Walls.

MORAVIAN.....2650 Capt. J. Graham.

PERUVIAN.....2600 Capt. Richardson.

CASPIAN.....3500 Capt. Trocks.

HEBERMAN.....3400 Lt. Archer, R. N. R.

MANITOBIAN.....3400 Capt. Hugh Wylie.

CANADIAN.....3000 Capt. McKenzie.

NONA SCOTIAN.....2300 Capt. Grange.

NORTH AMERICAN.....1784 Capt. J. Miller.

CORINTHIAN.....2400 Capt. Jas. Scott.

PHOENICIAN.....1350 Capt. Wilson.

WALDENSIAN.....1650 Capt. E. Scott.

ST. ANDREW.....1432 Capt. A. Woods.

ST. PATRICK.....1207 Capt. Stephens.

NEWFOUNDLAND.....1500 Capt. Mylius.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL.

(Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUEBEC tous les MARDIS, à 7 hrs. A. M., Leoh Foyle pour recevoir à bord et débarquer les Mallets et les Passagers allant en Irlande et en Ecosse ou en venant) partant comme suit:

QUEBEC: Samedi, Octobre 1875.

SCANDINAVIAN..... 2 " " "

SARMIAN..... 9 " " "

SARDINIAN..... 16 " " "

PERUVIAN..... 23 " " "

PRUSSIAN..... 30 " " "

POLYNESIAN..... 6 Nov. " " "

SCANDINAVIAN..... 13 " " "

MORAVIAN..... 20 " " "

Prix du Passage de Québec: Chambre - - - - - \$70 ou \$80

Entrepôt - - - - - \$35

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE GLASGOW

Partant de Glasgow tous les Mardis et de Québec tous les Jedis, feront le voyage comme suit de Québec:

PHOENICIAN.....le ou vers le 30 Septembre.

WALDENSIAN..... " " 7 Octobre.

CORINTHIAN..... " " 14 " "

CANADIAN..... " " 21 " "

Taux du Passage de Québec. Cabine.....\$60.00

Intermédiaires..... 40.00

Entrepôt..... 25.00

On ne peut retenir de chambres si on ne paye d'avance.

Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté.

On fera payer deux chelins sterling par bouteille à toute personne se fournissant de vin et de liqueurs pour l'ouverture des bouteilles.

Les Mallets et les Passagers pour Liverpool, laisseront le Quai Napoléon tous les SAMEDIS MATIN, à 9 heures précises.

Pour plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE & CIE., Agents Québec, 27 Septembre 1875.

Café-Antidote Naturel

(Patenté le 5 Déc. 1871)

Manufacturé à Worcester par le DR. E. D. SAINT CYR

Ce Café-Antidote est un véritable agent préventif contre les Empoisonnements Miasmiques, les Maladies Epidémiques et les Fièvres, telles que Choléra et la Variole, la Fièvre Jaune, la Fièvre-Tremblante, les différentes affections Typhoïdes malignes, etc., etc.

La propriété la plus importante du Café-Antidote est son action thérapeutique et préventif est l'influence salutaire sur certains phénomènes de Catalyse, ceux de fermentation, de putréfaction. Il possède une action neutralisante contre les virus, les miasmes et autres poisons répandus dans l'atmosphère. Il a une influence destructive sur les animalcules microscopiques. C'est un puissant antiseptique et préservatif contre l'infection purulente qu'il prévient ou la fermentation putride qu'il arrête. Il manifeste cette propriété envers les solides et les humeurs de l'organisme animal, en présence de l'air. Il se combine chimiquement aux matières animales (chair, sang, albumine, etc.) sans altérer sensiblement leurs formes. Il fluidifie les liquides animaux et le sang en particulier. Il empêche l'infection purulente en s'opposant à l'absorption des matières putrides et il agit d'une manière directe, instantanée, non-seulement sur les tissus malades, mais sur les humeurs elles-mêmes. En se combinant chimiquement à ces humeurs, il fait obstacle dans le poumon, à l'action malfaisante de l'air, et détruit le principe putride pour ainsi dire sur place.

Ce Café-Antidote, qui peut avantageusement être employé dans la famille, est un apéritif doux et un résolvant puissant. Il améliore l'appétit, fortifie les organes digestifs, et en débarrassant la lassitude et la mélancolie, il fait du travail un plaisir au lieu d'une peine. C'est un excellent remède pour les frigidités de poitrine et d'inspiration. Il est d'un grand secours aux personnes souffrant de la dyspepsie, de la constipation, d'obstruction dans les intestins ou de gonflement de sang à la tête. Il rafraîchit et refait le sang. Son efficacité est reconnue pour la Scrofule, le Catarrhe et le Rhumatisme Chronique, et on peut s'en servir simultanément avec des remèdes populaires, tels que le Whay-Cure, etc.

L'effet du Café-Antidote est doux et graduel, et ne nécessite ni diète particulière ni le moindre interruption des occupations habituelles. Comme Préparat Thérapeutique, la verre à vin deux ou trois fois par jour.

EN VENTE CHEZ PAYETTE & FILTEAU

250, Rue St. Paul, Montréal.

Dépôts à Québec chez I. P. DERY, libraire, No. 47, Rue St. Pierre, basse-ville, J. A. LANGLAIS, libraire, Rue St. Joseph, St. Roch.

25 Août 1875—3m—825

LA SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION des ARTISANS.

AVIS

EST par le présent donné que le livre de souscription à la classe A. (part mobilis) et à la première émission du fond d'appropriation restera ouvert jusqu'au 1er AVRIL PROCHAIN, à son bureau temporaire, No. 5, rue St. Pierre.

Des livres de souscriptions ont été déposés, chez J. A. Langlais, cer. Libraire, rue St. Joseph, St. Roch, J. B. Hamel, cer., notaire, rue St. Joseph, St. Sauveur, et chez O. Delorier, cer. Rue St. Jean.

Par ordre, A. J. AUGER, Sec.-Trésorier. Québec, 10r Mars 1875.—12m 650

SIROP DE GOMME D'EPINETTE COMPOSÉ.

PREPARÉ PAR LES Sœurs de la Providence, Montréal et Burlington, Vt.

Ce sirop guérit la toux, les rhumes, les enrouements la consommation, etc.

Ce précieux remède, composé d'après les meilleures données de la science, a pour lui la sanction de plus de 30 ans d'expérience. C'est à la pressante sollicitation de nos amis que nous le mettons aujourd'hui sur le marché, pour qu'il soit à la portée de tous. Le docteur E. H. Trudel, médecin ordinaire de notre Communauté, depuis près de 18 ans, l'a toujours employé avec un succès étonnant. Plusieurs autres médecins sont aussi d'avis que c'est une des meilleures préparations connues. Par son goût agréable, il est accessible même aux plus jeunes enfants. Seulement il faut veiller avec soin à ne le donner que dans la manière prescrite. Il favorise l'expectoration, calme les douleurs, guérit les organes irrités et les fortifie. On comprend qu'on ne peut indiquer ici toutes les propriétés de ce remède. Qu'il nous suffise d'affirmer qu'il ne sera jamais pris sans profit dans le cas des affections de poitrine.

En vente en gros et en détail au Dépensaire de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus SEULE AGENCE A QUEBEC

Prix 25 cts. la bouteille. Québec, 13 Octobre 1875 879

LE VIDO EAU DE BEAUTE, Préparation de N. DUDEVOIR.

C'est une des plus belles Découvertes du Siècle.

AUX DAMES.

POUR l'usage de la Toilette et pour perpétuer la fraîcheur d'un beau teint. Sa propriété tempère la chaleur et la sécheresse de la peau, donne à ses fibres une vigueur assouplie, et une élasticité charmante.

Pour les maladies de la peau, telles que le Masque, les Rousses, les Humeurs, les Eruptions, les Boutons, les Pustules, les Taches, les Clous, etc.

Par l'usage de cette Eau vous aurez toujours la Peau du Visage d'une éclatante blancheur.

Vendu chez M. E. Brunet, St. Roch; O. Potvin et Cie., B. V.; N. DUDEVOIR, N. DUDEVOIR, 300 et 301 rue St. Laurent, Montréal. Québec, 26 Mai 1875.—12m 728

AVIS Aux MM. du Clerge PUBLIC EN GENERAL

NOUS soussignés, étant entrés en Société sous les noms et raison de ALMERAS et OUELLET, informons respectueusement les MM. du Clerge et le public en général que nous sommes prêts à fournir toutes sortes de plans, devis, spécifications, etc., etc., ainsi qu'à entreprendre et à exécuter à notre atelier ou sur les lieux toutes sortes d'ouvrage en sculpture, dorure, menuiserie, peinture, réparations de tableaux de tout genre, etc., aux conditions les plus libérales. Nous porterons une attention toute particulière à l'ornementation des Eglises et à l'exécution des autels pour lesquels nous avons en mains plusieurs plans de différents styles qui méritent une visite. Nous venons de recevoir et nous aurons toujours en mains un assortiment considérable de moulures dorées pour cadres, gravures religieuses et autres, chemins de croix, chiroms, glaces de miroir, etc., que nous vendons à des prix extrêmement réduits.

L. ALMERAS, Doreur Ornementiste.

O. OUELLET, Architecte et Sculpteur.

</